

Sûreté de wilaya de Sidi Bel-Abbès
**Plus de 22 quintaux de viande impropre
à la consommation saisis**

P05

LE CARREFOUR
Le journal du citoyen 24ème année **D'ALGERIE**

N°7095 - MERCREDI 29 JANVIER 2025 - 20 DA - EDITION NATIONALE

Révision de l'accord d'association Algérie-UE

**Le principe «gagnant-
gagnant» rééquilibrera
les relations économiques**

P04

**Le Conseil de la Nation et l'APN
fustigent la résolution concernant l'Algérie**

Mais que veut le Parlement européen ?



Lire en page 03

A l'exception d'une Association de parents d'élèves
**Un établissement scolaire est un «haram sacré»
interdit aux Associations**

El-Kerma

Vers la distribution de près de 70 LPL

Quatre individus impliqués arrêtés

Saisie de 2.250 comprimés de psychotropes à Oran



P07

ORAN

Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...

Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41

Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefouroran@yahoo.fr

Algérie - Norvège

Mansouri reçoit l'envoyé spécial pour la région du Sahel

La secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargée des Affaires africaines, Mme Bakhta Selma Mansouri, a reçu, lundi à Alger, l'envoyé spécial pour la région du Sahel au ministère norvégien des Affaires étrangères, Knut Langeland, a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines. Lors de cette rencontre ayant porté sur les moyens de renforcer la coopération con-

jointe à l'effet de soutenir les efforts de stabilité et de développement dans la région du Sahel, "les deux parties ont évoqué les défis sécuritaires, le changement climatique, les questions humanitaires auxquelles la région est confrontée ainsi que le développement durable", a précisé le communiqué. L'importance de renforcer la coordination internationale pour soutenir les pays du Sahel face à ces défis multidimensionnelles a également été soulignée, conclut le communiqué.

La présidente du CRA reçoit le représentant du CICR

Le bilan de la coopération de 2024 au menu



La présidente du Croissant-Rouge algérien (CRA), Mme Ibtissem Hamlaoui, a reçu le représentant du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), M. Lorenzo Caraffi, avec lequel elle a évoqué le bilan de la coopération entre les deux parties en 2024, indique, lundi un communiqué du CRA. "Le bilan de la coopération entre les deux parties a inclus des sessions de formation au profit des formateurs en premiers secours au profit de 47 participants", ainsi que "deux sessions de formation en communication et en information destinées à 29 coordinateurs de wilaya", et "une formation sur les aides d'urgence au profit de 18 participants, supervisés par des experts internationaux", précise le communiqué. Il s'agit également "d'une session de formation sur le rétablissement des liens familiaux au profit de 8 participants issus des wilayas du Sud à Tamanras-

set", selon le communiqué. A cela s'ajoute "une aide pour l'acquisition d'équipements médicaux pour prendre en charge les maladies du Paludisme et de la diphtérie à In Guezzam, et Bordj Badji Mokhtar, ainsi que l'acquisition de matériel de formation pour les premiers secours". A cette occasion, M. Caraffi a salué "le travail considérable et les efforts exceptionnels déployés par le CRA tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur, notamment dans la collecte des aides au profit des populations de la bande de Ghaza", soulignant "l'importance de renforcer la diffusion des concepts du Droit international humanitaire (DIH). Pour soutenir les efforts du CRA, le représentant du CICR a proposé la participation des experts du Comité international de la Croix-Rouge au Concours national pour le Prix Emir Abdelkader pour le droit international et humanitaire".

A l'invitation de son homologue italien

Le ministre de l'Intérieur entame une visite officielle en Italie



Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, M. Brahim Merad, entame une visite officielle en Italie, accompagné du Directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), M. Ali Badaoui, à l'invitation du ministre italien de l'Intérieur, M. Matteo Piantedosi, a indiqué lundi un communiqué du ministère. Cette visite s'inscrit dans le cadre de "la dynamique qui carac-

térise les relations bilatérales entre les deux pays amis, conformément à la volonté politique du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et de son homologue italien, M. Sergio Mattarella", précise le communiqué. Cette visite permettra de "consolider les relations de coopération bilatérale dans les domaines liés au secteur de l'intérieur et des collectivités locales", selon la même source.

Renouvellement par moitié des membres du Conseil de la nation

Le FLN souligne l'impératif de réussir l'opération

Le bureau politique du parti du Front de libération nationale (FLN) a tenu, lundi, une réunion consacrée à la définition des procédures relatives aux élections de renouvellement par moitié des membres du Conseil de la nation prévues pour le mois de mars prochain, soulignant l'importance du succès de cette opération, a indiqué un communiqué du parti. Selon la même source, la réunion, présidée par le secrétaire général (SG) du parti, Abdelkrim Benbarek, a porté sur "l'évaluation des résultats de l'opération de restructuration en sus de la définition des procédures relatives au renouvellement par moitié des membres du Conseil de la nation ainsi qu'à la désignation

des superviseurs chargés du suivi de l'opération au niveau des wilayas". Dans le même contexte, le bureau politique a arrêté "la liste des superviseurs des wilayas chargés de suivre cette opération, à raison de deux superviseurs par wilaya", souligne le communiqué. A cette occasion, le bureau politique a rappelé l'importance de l'opération de renouvellement par moitié des membres élus du Conseil de la nation, soulignant "la nécessité de mobiliser tous les cadres et instances du parti pour assurer son succès". Il a également exprimé sa "satisfaction quant aux résultats positifs du renouvellement des structures qui a atteint un stade avancé", conclut la même source.

Djamaâ El-Djazaïr annonce le lancement de sa Newsletter

La Direction de l'information, de l'édition, de la documentation et de l'informatique du rectorat de Djamaâ El-Djazaïr, a lancé le service Newsletter sur son site web, dans le cadre du renforcement de la communication avec les parties intéressées par les activités de cet édifice religieux, a indiqué, lundi, un com-

munié du rectorat de Djamaâ El-Djazaïr. Ce nouveau service vise à "fournir une information fiable sur tous les événements religieux, intellectuels et scientifiques de Djamaâ El-Djazaïr en plus de l'actualité et des annonces importantes", précise la même source. Le Newsletter offre "une couverture complète de toutes les activités

et manifestations organisée au sein de Djamaâ El-Djazaïr, y compris les conférences, les colloques, les Dourouss, et les occasions religieuses spéciales (avec accès au service vidéo), en plus de l'actualité et des annonces importantes, publiées par le rectorat et les différentes structures". Ce service s'inscrit dans le cadre "des efforts

de l'administration de Djamaâ El-Djazaïr visant à offrir aux intéressés un accès rapide et facile à l'information", ajoute le communiqué. Les personnes désirant bénéficier de ce service peuvent s'abonner au service Newsletter de Djamaâ El-Djazaïr via le site électronique suivant le lien: <https://eldjamaa.dz/newsletter>.

LE CARREFOUR
LE JOURNAL DU CITOYEN
D'ALGERIE

EDITE PAR LA SARL EDIMARCOM-DIST
Au Capital de 100.000 DA

Direction - Rédaction - Administration
16, Bd Docteur Benzerdjeb - ORAN
Tél: 041 30 73 39 / Fax: 041 30 73 41
Président Directeur Général
Lazreug Mohamed

Directeur de la Publication
Abdellah BOUHALI

Directeur Technique
Benyoucef Mohamed

Conception PAO
Le Carrefour d'Algérie

Bureau de Mostaganem

Tél: 045 41 73 80

Impression Ouest

Société d'Impression de l'Ouest
Zone Industrielle - d'Es-Sénia

Diffusion Ouest: Le Carrefour d'Algérie

«Pour votre Publicité, s'adresser à:
L'Entreprise Nationale de Communication,
d'Édition et de Publicité» Agence ANEP

01, Avenue Pasteur Alger.

Tél: 020 05 20 91 / 020 0510 42
Fax: 020 05 11 48 - 020 05 13 45
02 05 13 77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz

ANEP ORAN

agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Siteweb: www.lecarrefouralgerie.dz
E-mail: lecarrefouroran@yahoo.fr

Tous les manuscrits et les photos remis
au journal ne peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.

Le Conseil de la Nation et l'APN fustigent la résolution concernant l'Algérie Mais que veut le Parlement européen?

Par Nadira F.

Les scandales financiers et éthiques ayant récemment entaché le Parlement européen laissent planer des doutes sur ses intentions, ses motivations quant à l'adoption de telles résolutions qui manquent de crédibilité. Cependant, l'Algérie qui accorde une grande importance à ses relations avec l'Union européenne, ne saurait en aucun cas tolérer que cette question soit exploitée à des fins douteuses qui ne servent en rien l'avenir du partenariat entre les deux parties», rapporte le communiqué des deux Chambres parlementaires, en guise de réponse aux allégations formulées par le Parlement européen concernant l'Algérie. Le Parlement algérien, sous la présidence de Salah Goudjil, Président du Conseil de la Nation et de Brahim Boughali, Président de l'Assemblée populaire nationale, a rendu public, avant-hier, un communiqué où ils fustigent la dernière position du Parlement européen et sa résolution sur l'Algérie pour porter atteinte à sa souveraineté. En effet, le Parlement algérien condamne avec la plus gran-

de fermeté la résolution du Parlement européen, qui comporte des allégations fallacieuses dont l'unique objectif est une attaque flagrante contre l'Algérie et ses institutions, souligne le communiqué. Il dénonce également l'exploitation honteuse de cette affaire pour porter atteinte à l'indépendance de la justice et des institutions souveraines algériennes lesquelles reposent sur les fondements d'une véritable démocratie et le respect de l'Etat de droit, comme l'énonce la Constitution algérienne. Ledit communiqué poursuit qu'en dénonçant cette ingérence flagrante dans les affaires intérieures de notre pays, nous regrettons l'implication du Parlement européen dans une campagne acharnée contre l'Algérie dont les instigateurs sont bien connus. Il est plus qu'évident que l'extrême droite française soit à l'origine de cette résolution, dans le cadre d'une campagne visant à nuire à l'image de l'Algérie et à ses symboles, lit-on encore dans ce communiqué qui se veut une mise au point des deux Chambres parlementaires sur la résolution du Parlement européen. Cela n'est nullement nouveau et encore

moins surprenant de la part de ce courant, connu pour son hostilité profonde et sa haine viscérale envers notre pays. Or, les initiateurs de cette résolution ne se sont pas contentés de tenter de se substituer au législateur algérien, en appelant à modifier les lois d'un pays indépendant et souverain qui gère ses affaires intérieures, conformément à sa Constitution et à ses lois nationales, reflétant la volonté du peuple algérien. Ils ont également osé, poursuit le communiqué, «vouloir se substituer à la justice algérienne, en appelant à la libération immédiate et inconditionnelle d'un citoyen algérien, arrêté sur le territoire national pour des actes punis par la loi». Ce citoyen est soumis à la juridiction et à la souveraineté des lois et du système judiciaire algériens. Il convient de rappeler que l'intéressé fait l'objet d'une poursuite judiciaire dans le respect des droits de la défense et des garanties consacrées par la Constitution et les lois nationales en vigueur. Nous déplorons également que le Parlement européen se soit appuyé sur des sources douteuses et dénuées de toute crédibilité, ignorant les clarifications fournies par les autorités algériennes depuis le début de cette campagne hostile ainsi que les mécanismes de dialogue et de consultation établis dans le cadre de ses relations avec le Parlement algérien. Parmi ces mécanismes, figure le comité mixte qui constitue l'espace le plus approprié pour discuter de toutes les questions d'intérêt commun, y compris les Droits de l'Homme, dans un esprit de transparence et de respect mutuel, plutôt que par des résolutions reflétant une double mesure et nuisant aux relations algéro-européennes. «L'Algérie, qui a accompli de grands progrès dans le processus d'édification de l'Etat de droit et le respect des droits humains, rejette catégoriquement ces manœuvres qui portent en elles des arrière-pensées non innocentes visant à minimiser ses réalisations, à ternir son image et à interférer dans ses affaires intérieures», conclut le communiqué qui fait suite à celui de l'Association des parlementaires algériens.

Point de Vue

Par A. Benabdellah
Jalildz62@gmail.com

L'Algérie, une obsession française

«La France a fait tout ce qu'elle pouvait sur le chemin de la réconciliation et en retour, on a eu que des gestes d'agression. La fierté française a été blessée par l'offense que l'Algérie a faite à la France».

Expression trompeuse
du ministre de l'Intérieur, Retailleau

Tel que l'on pouvait constater plus haut, au lieu de trouver les solutions justes et durables à la crise entre les deux pays, l'on préfère jouer à la victime persécutée. C'est justement, par ce genre d'expression trompeuse que la classe politique française essayait d'illusionner ses citoyens et les induire en erreur. Les choses sont claires, l'on essayait de montrer l'Algérie comme étant responsable de la crise qui s'était brusquement survenue entre les deux pays. Personnellement, je ne crois pas qu'une telle crise aurait pu avoir lieu, s'il y avait un Chirac ou un Mitterrand à la tête d'une France en perte de vitesse. Nous croyons que du côté français, les gens en charge de la gestion du dossier des anomalies avec l'Algérie, seraient dépassés par les événements et n'ayant, malheureusement, pas le gabarit nécessaire, en vue de traiter la crise avec sagesse et perspicacité. S'il y avait à la tête du gouvernement français, des personnalités à la hauteur des événements, je ne crois pas que les choses iraient atteindre ce stade, jamais vu depuis l'indépendance du pays. «Selon le ministre de l'Intérieur, Retailleau: «La France a fait tout ce qu'elle pouvait sur le chemin de la réconciliation et en retour, on a eu que des gestes d'agression». A vrai dire, les politiques français ce sont habitués aux désistements, sans fin de la part de l'Algérie. Les premiers désistements ont eu lieu lors des négociations et des accords d'Evian. Ainsi, cette politique était devenue une tradition où à chaque round, c'étaient les Algériens qui laissaient une partie de leur peau dans les négociations avec la partie française. Cette situation et cette relation contre nature, était due au fait que les Français possédaient des cartes de chantage à l'égard du côté algérien. Mr le ministre de l'intérieur, il n'y avait aucun geste d'agression de la part du côté algérien. Ce ne serait que des illusions que vous êtes en train de vous faire, à vous-même et à vos citoyens administrés. Et, c'est normal, puisque ces derniers vont vous demander des explications sur ce qui se passe et vous leur répondrez: «Ce n'est pas moi, c'est lui», pour reprendre le titre du film de Pierre Richard.»

Résolution du Parlement européen sur l'Algérie Partis et organisations dénoncent vigoureusement

Des partis politiques et des organisations nationales ont dénoncé vigoureusement la résolution du Parlement européen demandant la libération inconditionnelle d'un citoyen algérien poursuivi en justice pour de graves propos portant atteinte à l'intégrité territoriale de l'Algérie, qualifiant cette résolution d'ingérence éhontée dans les affaires intérieures de l'Algérie et d'atteinte à l'indépendance de sa justice. Dans ce contexte, le Rassemblement national démocratique (RND) a exprimé sa "vive indignation" face à la résolution du Parlement européen, affirmant que "la Justice algérienne est seule habilitée à statuer sur les affaires des citoyens algériens" et "qu'aucune partie étrangère, y compris le Parlement européen, n'a le droit de s'immiscer dans ces affaires". "Il s'agit d'une résolution infondée s'appuyant sur des allégations et des accusations tendancieuses visant à ternir l'image de l'Algérie et à tromper l'opinion publique internationale", a précisé le RND. Cette résolution "participe clairement d'une manœuvre politique, tous les groupes du Parlement européen, y compris les parlementaires français, ayant appelé à la libération du citoyen algérien susmentionné", a relevé le parti, ajoutant que "cette connivence montre que la décision est motivée par des agendas politiques visant à faire pression sur l'Algérie". Abondant dans le même sens, le parti du Front de libération nationale (FLN) a affirmé que "les allégations fallacieuses et les rapports erronés contenus dans la résolution du Parlement européen, portent de graves accusations dans une tentative désespérée de ternir l'image de l'Algérie et d'induire en erreur l'opinion publique internationale". Cette résolution est "une tentative de faire pression sur l'Algérie par des méthodes illégales et déloyales au service d'agendas politiques visant à exercer un chantage sur l'Algérie, en

raison de ses positions constantes et honorables à l'égard de plusieurs causes aux niveaux régional et international", a ajouté la formation politique. Cette résolution "s'inscrit dans le prolongement des tentatives menées par les lobbys de l'extrême droite française afin de ternir l'image de l'Algérie" car "ne supportant pas le processus de réforme global engagé par l'Algérie nouvelle depuis plusieurs années, notamment à la lumière des résultats positifs obtenus sur différents plans", a soutenu le parti du FLN. Dans le même sens, le Mouvement El-Bina a qualifié cette résolution d'"ingérence éhontée et inacceptable" dans les affaires intérieures de l'Algérie, et de "nouvelle tentative désespérée de faire pression sur les institutions de l'Etat algérien en portant atteinte à sa souveraineté et à l'indépendance de ses décisions judiciaires, politiques et économiques". Le Parlement européen "n'est ni politiquement ni moralement habilité à donner des leçons à l'Algérie en matière de démocratie et de droits de l'homme", a martelé le parti. Et de rappeler que "l'Algérie représente aujourd'hui un exemple de liberté et de souveraineté découlant de la volonté de son peuple et des choix de ses institutions, c'est pourquoi une relation d'égal à égal demeure la seule voie pour promouvoir toute coopération algéro-européenne". "Il aurait été plus approprié pour cette institution parlementaire, qui s'érige aujourd'hui en donneuse de leçons de démocratie et de droits de l'homme, de faire pression sur les institutions européennes pour qu'elles respectent les décisions de la justice européenne concernant la question du Sahara occidental, et d'exprimer son inquiétude face la guerre génocidaire dévastatrice menée à Gaza et dans les territoires palestiniens par une entité terroriste soutenue par de nombreuses institutions européennes", a poursuivi le parti.

Communauté nationale établie à l'étranger

Mise en place de «cellules de crise» dans certains pays

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, M. Sofiane Chaib, a fait savoir, lundi à Alger, que l'Etat avait procédé à la mise en place de "cellules de crise" pour suivre de près l'évolution de la situation sécuritaire dans certains pays confrontés à des crises qui pourraient avoir des conséquences sur les membres de la communauté nationale établie à l'étranger. Présentant un exposé devant la Commission des affaires étrangères, de la coopération et de la communauté nationale à l'étranger à l'APN, M. Chaib a évoqué les principaux axes qu'il commence déjà à concrétiser depuis sa nomination à la tête du secrétariat d'Etat, suivant un plan d'action global et intégral à même d'assurer une prise en charge optimale des préoccupations et des aspirations de la communauté nationale établie à l'étranger, conformément aux orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en tête desquelles "la mise en place de cellules de crise pour suivre de près l'évolution de la situation sécuritaire dans les pays connaissant des crises qui pourraient avoir des répercussions sur les membres de la communauté". Il a également abordé les différentes visites qu'il a effectuées à l'étranger et les rencontres qu'il a eues avec les membres de la communauté nationale, notamment en Italie et en Egypte, en sus des instructions strictes qu'il a données lors des rencontres tenues avec les chefs des missions diplomatiques et postes consulaires "pour une mise en œuvre effective de la vision stratégique du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en accordant toute l'importance à écouter nos concitoyens, à travers l'intensification des activités de proximité et de dialogue, notamment avec les jeunes, afin de renforcer les liens de communication et de confiance ainsi que le sentiment d'appartenance à leur patrie". A cet égard, M. Chaib a mis en avant son attachement à encourager l'esprit d'initiative et à formuler des propositions concrètes pour moderniser et simplifier les procédures de gestion consulaire, tout en accélérant l'organisation de notre communauté à travers son accompagnement dans la création de cadres organisationnels efficaces, à même de renforcer sa cohésion.

Pôle & Mic

Par B.Nadir

Gaza est aux Gazaouis

Samedi, Donald Trump a proposé un plan de paix controversé visant à déplacer les Palestiniens de la bande de Gaza vers l'Égypte et la Jordanie, soit temporairement, soit à long terme, afin de rétablir la paix. Il a décrit Gaza comme un «site de démolition» après 15 mois de guerre suivant l'attaque du Hamas contre Israël en octobre 2023. Trump a également évoqué la possibilité de collaborer avec des nations arabes pour construire des logements ailleurs pour les Palestiniens déplacés. Cette proposition, impliquant environ 1,5 million de personnes, a été discutée avec des dirigeants comme le roi de Jordanie et le président égyptien, suscitant des critiques et des préoccupations à l'échelle internationale. Une déclaration qui a provoqué un tollé dans le monde où l'on a désigné ce projet de «nettoyage ethnique» et d'un crime contre l'humanité. Pire, au moment où le monde se mobilise pour un arrêt des violences à Gaza, Donald Trump, fidèle à son soutien indéfectible à Israël, qu'il qualifie de meilleur ami à la Maison Blanche durant son mandat, a confirmé avoir débloqué la livraison de bombes de 907 kg pour son allié. Ces armes, précises mais extrêmement destructrices, avaient été suspendues sous l'administration Biden qui craignait leur potentiel à provoquer une «grande tragédie humaine». Les Palestiniens «feront échouer» la proposition de Donald Trump «comme ils ont fait échouer tous les projets de déplacement (...) pendant des décennies, a déclaré à l'AFP, un haut responsable du Hamas. «Nous confirmons que notre peuple, avec tous ses soutiens, est capable de reconstruire Gaza», a ajouté Bassem Naïm, membre du Bureau Politique du mouvement islamiste palestinien, joint au téléphone par l'AFP. La Jordanie et l'Égypte ont rejeté catégoriquement la proposition de Donald Trump visant à déplacer les Palestiniens hors de Gaza. La Jordanie a réaffirmé son soutien au droit des Palestiniens à rester sur leur terre, considérant cela comme essentiel pour la paix, tandis que l'Égypte a exclu toute solution impliquant leur transfert vers le Sinaï. Les deux pays insistent sur une résolution du conflit en Palestine même. «La Jordanie est pour les Jordaniens et la Palestine est pour les Palestiniens», a déclaré le ministre jordanien Ayman Safadi. Le ministère égyptien des Affaires étrangères a rejeté, dans un communiqué, «toute atteinte aux droits inaliénables, qu'il s'agisse de colonisation, d'annexion de terres, de dépeuplement de ces terres par déplacement, d'encouragement au transfert ou de déracinement des Palestiniens de leur territoire, que ce soit de manière temporaire ou permanente». Donald Trump a réitéré, lundi, sa volonté de voir les Palestiniens de la bande de Gaza vivre «sans violence» et indiqué qu'il en parlerait bientôt avec le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu à Washington. «J'aimerais qu'ils vivent dans une région où ils peuvent vivre sans perturbations, sans révolution et sans violence», a affirmé le président Trump, à bord de l'avion Air Force One, le ramenant de Floride.

Révision de l'accord d'association Algérie-UE

Le principe «gagnant-gagnant» rééquilibrera les relations économiques

La révision de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne (UE) sur la base du principe gagnant-gagnant, comme l'a affirmé le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a vocation à rééquilibrer les relations économiques entre les deux parties, notamment après l'essor économique qu'a connu l'Algérie ces dernières années, ont estimé des économistes. Ces spécialistes ont déclaré à l'APS que la révision de l'accord s'inscrit dans le cadre de la construction d'un partenariat équilibré et pérenne qui tient compte des intérêts communs des deux parties, en se focalisant sur la création d'un environnement économique attractif et le développement de projets mutuellement bénéfiques sur la base du principe gagnant-gagnant. Le président de la République a affirmé lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée, dimanche, que la révision de l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE «s'impose au regard de la réalité économique actuelle», sachant que depuis son entrée en vigueur, en 2005, «les exportations de l'Algérie étaient basées principalement sur les hydrocarbures, alors qu'aujourd'hui, nos exportations hors hydrocarbures se sont diversifiées et étendues à d'autres domaines, notamment la production agricole, les minerais, le ciment et les produits alimentaires». Le président de la République a sou-

ligné que la révision de cet accord «ne résulte pas d'un conflit, mais vise à soutenir les bonnes relations entre l'Algérie et l'Union européenne en tant que partenaire économique sur la base du principe gagnant-gagnant», selon le communiqué du Conseil des ministres. A cet égard, l'économiste Mahfoud Kaoubi a fait remarquer que «les résultats de près de 20 ans de mise en œuvre de cet accord d'association ont été déséquilibrés et préjudiciables pour l'économie nationale, dans la mesure où l'aspect commercial a pris le dessus au détriment de l'investissement et du développement», relevant l'importance pour les deux parties de procéder à un «diagnostic objectif» afin de cerner les causes qui ont empêché la réalisation des objectifs escomptés.

La révision de cet accord sera profitable aux deux parties, a-t-il dit, expliquant que «l'UE a besoin d'un partenaire fiable et l'Algérie offre une porte d'entrée stratégique vers le marché africain». De son côté, l'économiste Abdelkader Slimani a indiqué que l'Algérie cherche à promouvoir l'accord d'association en adéquation avec la nouvelle donne économique dans le pays, notant que «la situation actuelle impose aux deux parties de réexaminer cet accord et de parvenir à un véritable partenariat reposant sur le principe gagnant-gagnant, à même de garantir la pérennité des investissements européens et le transfert de

technologies et de savoir». Affirmant que l'Algérie souhaite établir un «véritable partenariat» sur une «base solide» avec l'UE, le même intervenant a rappelé que l'Algérie, qui importait presque tout il y a une vingtaine d'années, a aujourd'hui réalisé l'autosuffisance dans de nombreux produits et s'est tournée vers l'exportation, ce qui l'a placée parmi les économies émergentes.

L'expert Houari Tighersi a affirmé, pour sa part, que l'Algérie n'est plus ce qu'elle était en 2005, le pays ayant connu des mutations économiques profondes: diversification de l'économie nationale, renforcement de la production locale et autosuffisance dans plusieurs secteurs, tels que l'agriculture. Pour M. Tighersi, «90% des clauses de l'accord actuel avec l'UE n'ont pas été activées, notamment celles visant à créer une zone de libre-échange, à soutenir le développement économique et à renforcer les investissements européens en Algérie». C'est d'ailleurs ce qui explique «l'échec de l'accord», a-t-il dit. L'économiste a également rappelé que les échanges commerciaux entre l'Algérie et l'UE étaient en faveur de la partie européenne, l'Algérie se limitant alors à exporter des ressources énergétiques, soulignant que depuis la signature de l'accord d'association, «il y a eu une absence notable d'investissements européens dans plusieurs secteurs, y compris l'énergie».

Décision du président d'accélérer la réalisation des silos pour céréales

Un pas vers le renforcement de la sécurité alimentaire du pays

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, s'est félicité, lors du Conseil des ministres tenu dimanche, de l'avancement des travaux de réalisation des silos de stockage de céréales, ordonnant d'accélérer le parachèvement des travaux des silos restants, ce qui contribuera à optimiser l'exploitation des capacités de production de cette matière et à renforcer, par conséquent, la sécurité alimentaire du pays. Lors d'un exposé présenté sur l'état d'avancement des travaux de réalisation des silos de stockage de céréales, en prévision de la campagne de moisson, le président de la République s'est félicité de l'avancée

des travaux de ces installations dont la capacité atteindra, pour la première fois, environ 5 millions de tonnes. Le président de la République a également enjoint au ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Youcef Cherfa, d'accélérer le parachèvement des travaux des silos restants pour renforcer les capacités de stockage au titre de la stratégie de sécurité alimentaire et d'étendre la construction de silos de stockage à d'autres communes connues pour une production céréalière régulière et abondante. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme national visant à renforcer les capacités de stockage de cé-

réales, prévoyant la réalisation de 350 centres de proximité de stockage d'une capacité de 50.000 qx/centre, soit une capacité totale de stockage atteignant 17,5 millions qx, et de 30 silos de stockage de céréales à long terme, d'une capacité de 250.000 qx/silo, outre la levée du gel sur 16 silos suspendus depuis 2016. Ainsi, la capacité nationale totale de stockage des céréales passera de plus de 4 millions de tonnes actuellement à plus de 9 millions de tonnes avec l'entrée en service des nouveaux silos (5 millions de tonnes). Le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche prévoit de réceptionner le premier centre de stockage de proximité dès le mois de février prochain, tandis que 311 centres sont en cours de réalisation, avait avancé le ministre du secteur qui avait indiqué que 51 centres de proximité de stockage, parmi les centres prévus, se trouvent dans les wilayas du Sud. En vue de davantage de transparence, le président de la République a ordonné le transfert immédiat des projets de silos de stockage de céréales aux wilayas de la République, avec l'élaboration d'une étude complète sur le dossier, sous la supervision directe du ministère concerné, soulignant que l'élargissement des capacités de stockage s'inscrivait dans la nouvelle politique de l'Etat et sa vision prospective en matière de sécurité alimentaire.

Secteur de l'emploi en 2024

Les indicateurs positifs confirment le dynamisme de l'économie nationale

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb, a assuré, lundi à Ain Defla, que les indicateurs «positifs» du secteur de l'emploi durant l'année 2024 sont une confirmation de la dynamique économique en cours en Algérie. Les indicateurs «positifs» en matière de demandes, d'offres d'emploi et de placements enregistrés en 2024, à l'échelle nationale, sont «des indices témoignant de la dynamique économique en Algérie, qui est actuellement à un stade de relance économique», a indiqué le ministre dans une déclaration à la presse, à l'issue d'une visite de travail à Ain De-

fla. M. Bentaleb a ajouté que ces indicateurs sont «une confirmation que l'Algérie est sur la bonne voie pour construire une économie forte, une économie garante de l'autosuffisance et de l'autonomie». Selon le ministre, le secteur de l'emploi a enregistré une baisse de 9% dans les demandes d'emploi en 2024, comparativement à 2023, soit 2.762.500 de demandes d'emploi enregistrées en 2024 contre 3.021.142 demandes l'année d'avant. La même période (2024) a, également, vu l'enregistrement d'une hausse de 11% dans les offres d'emploi, parallèlement à une augmentation de 19% dans les placements

classiques et de 51% dans les placements en allocation chômage, selon les chiffres fournis par le ministre. Durant cette visite à Ain Defla, M. Bentaleb a procédé à la signature d'une convention de partenariat relative au système des grands comptes, entre la société Elsewedy Cables Algeria, active dans la zone industrielle, et l'Agence nationale de l'emploi (ANEM). Il a, également, supervisé l'entrée en service du siège de l'annexe locale de l'emploi, outre l'inauguration du siège de l'agence de wilaya de la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS) dans la ville de Khemis Miliana.

Enseignement supérieur

Le CNES salue les décisions du Conseil des ministres

Le Conseil national des enseignants du supérieur (CNES) a salué, lundi, les décisions de la réunion du Conseil des ministres qu'a présidée dimanche le président de la République, M. Abdelmajid Tebboune, notamment celles relatives au secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Le CNES a précisé, dans un communiqué, que le secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique en Algérie "vit son âge d'or grâce à l'attention sans précédent qu'il reçoit de la part du président de la République". "Cette atten-

tion s'est illustrée à travers les différentes réformes qu'a connues le secteur depuis 2020, et qui ont permis à l'Université algérienne de se hisser aux premières places aux niveaux régional et continental dans différents classements internationaux, après avoir réalisé des progrès substantiels dans la numérisation et l'ouverture sur l'environnement l'extérieur, conformément à la feuille de route tracée par le président de la République", a-t-il ajouté. La communauté universitaire se félicite des décisions stratégiques du dernier Conseil des ministres, notamment le soutien à l'action syndicale et le

respect du droit syndical dans le cadre de la loi, la création d'une commission chargée d'examiner le secteur des œuvres universitaires et l'inclusion de la révision des systèmes de bourse et d'hébergement des étudiants dans le plan de réforme globale du secteur, a indiqué le CNES, soulignant que ces décisions reflètent la vision stratégique du président de la République. Le Conseil national des enseignants du supérieur a réaffirmé "son soutien total à ces réformes et son engagement à les accompagner, avec toutes les composantes de la communauté universitaire, afin d'assurer leur succès".

Sûreté de wilaya de Sidi Bel-Abbès

Plus de 22 quintaux de viande impropre à la consommation saisis

Par Mohamed Nouar

Dans le cadre de leurs efforts constants pour garantir la sécurité sanitaire des citoyens, les services de police de la Sûreté de wilaya de Sidi Bel-Abbès ont réalisé une saisie importante de plus de 22 quintaux de viande impropre à la consommation humaine. Cette opération coup de poing, menée en deux temps, a permis de retirer du circuit de distribution, des denrées potentiellement dangereuses pour la santé publique. Les forces de l'ordre ont intercepté deux véhicules transportant la marchandise dans des conditions déplorable, ne

respectant aucune norme d'hygiène ou de conservation. Ces interventions ont mis en lumière des pratiques frauduleuses et dangereuses pour les consommateurs. Lors d'une patrouille de routine, les éléments des services de la police ont intercepté un petit camion dont le chargement a suscité des soupçons. La fouille du véhicule a révélé la présence d'environ 950 kg de viande blanche. L'intervention d'un vétérinaire des services agricoles a confirmé une part importante de cette viande impropre à la consommation. Une seconde intervention, menée par les services de la police de la 8ème Sécurité Urbaine, a permis d'intercep-

ter un camion frigorifique transportant une quantité encore plus importante, à savoir 1.300 kg d'entrailles de mouton. L'examen vétérinaire a été sans appel, confirmant l'état impropre à la consommation de la marchandise. Face à la gravité de la situation, les autorités ont pris des mesures immédiates. L'ensemble de la viande saisie, soit plus de 22 quintaux au total, a été détruit. Parallèlement, des procédures judiciaires ont été engagées à l'encontre des responsables de ce transport illégal et dangereux. Cette opération d'envergure témoigne de l'engagement constant des forces de police de Sidi Bel-Abbès à protéger la santé des citoyens.

Trafic de drogue

Un réseau démantelé à Béchar

Un réseau criminel de sept (7) présumés narcotrafiquants a été démantelé par les éléments de la brigade de recherche et d'intervention (BRI) de la Sûreté de wilaya de Bechar, qui ont saisi en leur possession plus de 9 kg de kif traité, a-t-on appris lundi auprès de la cellule de communication et des relations publiques de la Sûreté de wilaya. Agissant sur informations faisant état de suspects s'apprêtant à réceptionner une importante quantité de drogue à Bechar, pour l'acheminer ensuite vers une région du Nord du pays à l'aide d'un véhicule touristique, les policiers sont parve-

nus à démanteler le réseau en question, a-t-on précisé. La mise en place d'un vaste plan de sécurité et de recherche, sous la supervision de la justice, a permis d'abord l'arrestation de trois suspects, dont une femme, à bord d'un véhicule touristique dont la fouille a permis la découverte de 9,103 kg de kif traité, a expliqué la source.

La poursuite des investigations a donné lieu à l'identification et l'arrestation de 04 autres suspects, dont le principal fournisseur de la drogue, et la saisie de 02 jumelles de terrain dans le domicile de l'un des suspects, lors des perquisitions des

lieux d'habitations des suspects, ordonnée par la justice, a-t-on ajouté. 03 autres suspects identifiés comme membre de ce réseau criminel, actuellement en fuite, sont activement recherchés pour leur implication dans cette affaire, a-t-on signalé. Les 07 suspects arrêtés (âgés entre 28 et 45 ans) ont été présentés devant le parquet du tribunal de Bechar, qui a ordonné leur détention provisoire pour les chefs d'inculpation de détention, transport illégal de drogue dans l'intention de sa commercialisation illicite, et ce, en attendant leur comparution devant le tribunal compétent, a conclu la source.

Tourisme

Une délégation chinoise arrive en Algérie

Une délégation de chinois, composée de 50 touristes, est arrivée, lundi en début d'après-midi à Alger, pour découvrir la destination touristique Algérie, et ce, dans le cadre de la coopération entre les deux pays pour promouvoir la destination touristique Algérie. La délégation de touristes a été reçue à l'aéroport international Houari Boumediene par le secrétaire général du ministère du Tourisme et de l'Artisanat, M. Rachid Bennacer, le représentant du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines,

et l'ambassadeur de Chine en Algérie, M. Dong Guangli. A cette occasion, M. Bennacer a expliqué que cette initiative était "le fruit des efforts de coopération entre les deux pays" et vise à "promouvoir la destination touristique Algérie, dans le cadre de la concrétisation du mémorandum d'entente signé par les deux pays en 2018". Il a rappelé que cette délégation "effectuera une visite touristique dans les wilayas d'Alger, Tipasa, Sétif, Batna, Constantine et Djanet, afin de découvrir le patrimoine touristique et les ressources naturelles dont regorge l'Algérie". De son côté, l'ambassa-

teur de Chine s'est réjoui de la présence des touristes chinois en Algérie, soulignant que cette initiative "confirme la solidité des relations historiques et de la confiance mutuelle entre les deux pays". "D'autres délégations de touristes chinois arriveront successivement en Algérie dans les prochains jours", a-t-il ajouté. Les touristes chinois ont été chaleureusement accueillis à leur arrivée à l'aéroport international Houari Boumediene, accompagnés de musique traditionnelle et de danses folkloriques mettant en valeur la diversité culturelle de l'Algérie.

Vol de véhicules

Un réseau criminel

spécialisé tombe à Tébessa

Les éléments de la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de Bekkaria (Tébessa) ont démantelé un réseau criminel composé de six individus qui volaient des véhicules en vue de les revendre en pièces détachées, a indiqué dimanche un communiqué des mêmes services. L'affaire a été déclenchée suite à une enquête diligentée par la même brigade concernant le vol d'un véhicule, laquelle a permis d'identifier les auteurs du crime et de localiser la voiture, suite à quoi un plan bien ficelé a été mis en place, précise le communiqué. Ainsi, une patrouille relevant de la brigade a effectué une descente au niveau de l'atelier situé dans une ferme isolée, où elle a découvert un châssis de véhicule de marque Peugeot 505, deux moteurs, des pièces détachées et d'autres parties de véhicules outre des outils utilisés dans le démontage des véhicules volés», ajoute la même source. L'opération s'est soldée par «l'arrestation de six individus, qui ont été transférés au siège de la brigade pour poursuivre l'enquête», souligne la même source. «Après parachèvement des procédures légales, les suspects seront présentés devant les juridictions compétentes», conclut le communiqué de la Gendarmerie nationale.

Accidents de la circulation

30 morts et 1259 blessés en une semaine

Trente personnes sont décédées et 1259 autres ont été blessées dans 1094 accidents de la circulation survenus durant la période du 19 au 25 janvier à travers le pays, a indiqué mardi un bilan hebdomadaire de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Ouargla avec 05 morts et 07 blessés, suite à 11 accidents, précise la même source. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile sont intervenus pour l'extinction de 533 incendies urbains, industriels et autres, dont les plus importants ont été enregistrés dans les wilayas d'Alger (83 incendies), Blida (27) et Laghouat (26). Durant la même période, les éléments de la Protection civile ont procédé au sauvetage de 515 personnes en situation de danger et exécuté 5313 opérations d'assistance diverses, ajoute la même source.

Caisse nationale des retraites (CNR)

L'attestation de revenu

mensuel téléchargeable via une application mobile

La Caisse nationale des retraites (CNR) a annoncé, dimanche dans un communiqué, que les retraités peuvent désormais obtenir facilement leur attestation de revenu mensuel via une application mobile, et ce dans le cadre de la transformation numérique et de la simplification des procédures administratives. "Dans le cadre de la transformation numérique et de la simplification des procédures administratives, il est désormais possible pour les retraités d'obtenir facilement leur attestation de revenu mensuel via l'application mobile (RetraiteDz)", a fait savoir la même source, ajoutant que "ce service permet d'éviter les déplacements aux agences locales et de télécharger l'attestation au format PDF en quelques étapes simples". La CNR propose également "une plateforme numérique dédiée à la vérification de l'authenticité des attestations extraites. Toute entité ou institution peut scanner le QR-Code inséré à l'attestation pour accéder directement à ses données officielles à partir de la base de données", note le communiqué.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT
 Lotissement Saïd Hamdine Bir Mourad Rais - ALGER
 N° Identification fiscale : 000016001405697
 A. A. D. L.

**PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATION-VENTE
 CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE RESTREINT
 (MAITRISE D'ŒUVRE)**

ÉTUDE ET SUIVI DE LA RÉALISATION DES 1600/3028 LOGEMENTS LOCATION-VENTE EN TCE AVEC LOCAUX À USAGE COMMERCIAL, PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIES Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION PÔLE DE L'EXCELLENCE COMMUNE DE MAZAGRAN - WILAYA DE MOSTAGANEM.
 AADL 03 TRANCHE 185 000 LOGEMENTS
 ZONE 01
 N° 23 / 25 / -AADL-ORAN

En application aux dispositions de la Loi n° 12-23 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics. Et l'article 42, 47 et 48 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public L'AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT « AADL » - Direction Régionale D'ORAN lance un Concours National d'Architecture restreint (Maitrise d'œuvre) pour Etude et suivi de la réalisation des 1600/3028 logements Location- Vente en TCE avec locaux à usage commercial, professionnel et conciergeries y compris les Travaux de Viabilisation, pôle de l'excellence commune de Mazagran - wilaya de Mostaganem.

Le présent concours national d'architecture restreint (maitrise d'œuvre), s'adresse aux architectes et aux bureaux d'études nationaux inscrits dans le tableau national de l'ordre des architectes et en possession d'un agrément en cours de validité, justifiant des capacités techniques, professionnelles et financières suivantes :

- A. Capacité professionnelle :**
- 1) CAS DE SOUMISSIONNAIRE SEUL :**
- a. Capacités professionnelles**
 Une copie de l'agrément de l'année en cours, délivré par l'ordre national des architectes.
- Capacité financière :**
 Les candidats ou soumissionnaires ayant un chiffre d'affaire égal ou supérieur à 65 000 000,00 DA/TTC Il s'agit du chiffre d'affaire cumulé des cinq (05) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023) , justifié par les déclarations des impôts forfaitaires uniques ou des bilans financiers visés par les services des impôts, déposés auprès des services compétents.
- Capacités techniques :**
- Références professionnelles :
 Ayant déjà conçu une Étude et Suivi, durant les 10 dernières années de 2015 à 2024:
 - la maîtrise d'œuvre (étude et suivi) des 1500 logements ou plus en un seul tenant y compris VRD, ou un cumul de 2000 logements en prenant en considération 500 logements ou plus y compris VRD.
- Les références professionnelles sont à justifier par des attestations de bonne exécution des projets réceptionnés durant les 10 dernières années (2015-2024) contenant :
- L'intitulé du projet.
 - Le montant du projet.
 - Date de réception provisoire.
- Délivrés par : des maîtres d'ouvrage publics.
- Moyens humains :**
 Il s'agit de :
 - Un (01) Chef de projet : Architecte ou ingénieur ou master dans le domaine du bâtiment ayant une expérience égale ou supérieure à 04 ans.
 - Un (01) Architecte ou ingénieur ou master dans le domaine du bâtiment ayant une expérience égale ou supérieure à 03 ans.
- Justifiés par des CV, les diplômes, attestation d'affiliation CNAS, CASNOS ou éventuellement fiche carrière, Contrat ANEM et les certificats ou attestations de travail.
- Moyens matériels :**
 Disposant des moyens matériels suivants :
- Un (01) véhicule automobile ;
 - Deux (02) micro-ordinateurs ;
 - Deux (02) imprimantes ;
- Justifiés par les pièces suivantes : Carte grise et contrat d'assurances pour le matériel roulant procès-verbal de constat d'un huissier de justice datant de Six (06) mois au minimum avant la date d'ouverture des plis pour le matériel non roulant.

- 2) CAS DE SOUMISSION EN GROUPEMENT :**
- Pour justifier de l'éligibilité du soumissionnaire en groupement solidaire d'architectes et/ou de bureaux d'études, il sera tenu compte des capacités de l'ensemble des membres du groupement. A ce titre, les membres du groupement ne sont pas tenus de justifier individuellement de l'ensemble des capacités exigées, dans le cahier des charges ; mais chaque membre doit présenter un agrément valide. Le groupement doit être impérativement solidaire.

Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.
 Les moyens humains et matériels ayant servi à l'éligibilité du soumissionnaire ne sont pas sujets à notation lors de l'évaluation de l'offre technique.

Le cahier des charges du concours sera retiré contre le paiement de la somme de Trente Mille Dinars (30.000 DA) non remboursable représentant les frais de reproduction auprès de la banque CPA : N°004 00416401002754607, par ordre de versement délivré à :

AADL de l'Agence Régionale d'Oran
 sis à Bloc n°23 cite 1377 logts USTO Bir EL Djir , Oran.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou le soumissionnaire ou leurs représentants désignés à cet effet, dans le cas d'un groupement momentané, le cahier des charges doit être retiré par le mandataire ou son représentant désigné à cet effet, sauf stipulation contraire dans la convention de groupement. Seuls les candidats qui auront retiré le cahier des charges, sont autorisés à participer au concours national d'architecture restreint.

Conformément à l'article 67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, Les candidats intéressés par le présent concours national d'architecture restreint (maitrise d'œuvre) pour l'étude et suivi sont invités à remettre le dossier de candidature inséré dans une enveloppe cachetée, qui comprend :

- 1- Une déclaration de candidature selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
- 2- Une déclaration de probité ; selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
- 3- Une copie du statut pour les personnes morales ;
- 4- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, conformément aux conditions d'éligibilité contenues dans l'article 03 du présent cahier des charges.
- 5- Les documents relatifs au pouvoir habilitant les personnes à engager le soumissionnaire.

Cette enveloppe est mise dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention citée ci-dessus :

**A Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale
 AADL Oran
 « Concours National d'Architecture Restreint
 N°
 Maîtrise d'œuvre de
 « A n'ouvrir que par la commission d'ouverture
 des plis et d'évaluation des offres »**

L'offre doit être déposée dans les délais requis à l'adresse ci-après :
 La Direction de l'Agence Régionale AADL d'ORAN
 Le Secrétariat Régional 6ème étage
 Sis au BLOC N° 23 cite 1377 logts -USTO - BIR EL DJIR -ORAN

La durée de préparation des offres est fixée ci-dessous à compter de la date de la première publication du concours, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou la presse écrite, selon les phases suivantes :

- **10 jours pour le dossier de candidature** ; les candidats sont invités dans une première phase à remettre uniquement les plis des dossiers de candidature.
- N.B :** Le dossier de candidature ne fera pas l'objet d'un complément de dossier.
- **21 jours pour l'offre technique, prestations et financières** ; Les candidats présélectionnés, seront invités par voie de presse ou BOMOP à remettre leurs offres techniques, de prestations et financières. La date et l'heure limite de dépôt des offres (technique, de prestations et financières), sera comptée à partir de la date de la première parution de la publication Dans la presse ou le BOMOP.

La date et l'heure limite de dépôt des dossiers de candidature correspondent au dernier jour de la durée de leur préparation, soit le dixième jour (10) au plus tard à 12h00, à compter à partir de la 1ère parution dans la presse écrite ou BOMOP.

Si le jour de dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, le dépôt des offres se fera le jour ouvrable suivant.

L'ouverture des dossiers de candidature intervient à la date et à l'heure du dernier jour du délai de préparation des offres y afférent, à 13 h00.

Le service contractant invite l'ensemble des soumissionnaires à participer à la séance d'ouverture des dossiers de candidature, préalablement informés dans l'avis du concours national.

La durée de validité de l'offre est de quatre-vingt-dix (90) jours augmenté de la durée de préparation des offres, à compter de la date de séance d'ouverture des plis. Le Directeur Régional de l'AADL Oran

Amis internautes, lisez

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE sur le Net

www.lecarrefouralgerie.dz

24 CAS ENREGISTRÉS À OUARGLA
LE CARREFOUR
 LA BOMBE ARTISANALE DÉTÉRMINÉE À CONSTANTINE

364 PERSONNES SOUS MANDAT DE DÉPÔT À ORAN
LE CARREFOUR
 LES BOMBES ARTISANALES DÉTÉRMINÉES À CONSTANTINE

09 MORTS DONT 08 ENFANTS ET 19 BLESSÉS
LE CARREFOUR
 UN TROU DE CAISSE DE 2,366 MILLIARDS DE CENTIMES DÉCOUVERT

ENQUÊTE À LA RECETTE FISCALE DE AIN EL HADJAR
LE CARREFOUR
 LE MAIRE ET LE CHEF DU PERSONNEL DEVANT LE JUGE LE 31 AOÛT

LE BEURRE, L'ARGENT DU BEURRE ET LA VACHE LAITIÈRE
LE CARREFOUR
 CORRIGÉS EN CASCADE ET DES PROBLÈMES EN SUSPENS LA RENTRÉE SOCIALE S'ANNONCE LOURDE À ORAN

LES ORANAIS DOIVENT DONNER L'EXEMPLE
LE CARREFOUR
 LES TRANSPORTEURS CLANDESTINS SEMENT LA PAGELLE À ORAN

DEUX SEPTUAGÉNAIRES ALGÉRIENS DÉCÉDÉS
LE CARREFOUR
 40 MILLIONS D'EUROS POUR BRAHMI ET 35 MILLIONS POUR SILMANI

LES DEUX JOUEURS MAGHRÉBINS LES PLUS CHERS DE L'HISTOIRE
LE CARREFOUR
 UNE FILLETTE RETROUVÉE À DJELFA

LES PLUS DÉLIVRÉS POUR UN DÉPÔT À ORAN
LE CARREFOUR
 LE SPECTRE DES MALADRES PLANE À ORAN

LE TARIFF DEUX CORPS SANS VIE REPÊCHÉS À DRÉAN ET EL KALA
LE CARREFOUR
 COUP D'ENVOI DES FESTIVITÉS À FRI OUZELLAGUEN

LA RENCONTRE EST PRÉVUE LE 13 SEPTEMBRE AU SIÈGE DU CCIO
LE CARREFOUR
 DES FACTURES SERONT EXIGÉES AUX AGRICULTEURS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES IMPÔTS À LA RADIO CHAÎNE III
LE CARREFOUR
 IL RESTE 2.500 MILLIARDS DE DA À RECOUVRER

IMPOTS
LE CARREFOUR
 140 MILLIONS D'EUROS DE TRANSFERT ILLICITE

LES ORANAIS DOIVENT DONNER L'EXEMPLE
 UNE GRANDE OPÉRATION DE NETTOYAGE EST TROUVERE POUR LES SECTEURS URBAINS

LES TRANSPORTEURS CLANDESTINS SEMENT LA PAGELLE À ORAN
 LE SÉRIEUX DE LA JUSTICE

LES PLUS DÉLIVRÉS POUR UN DÉPÔT À ORAN
 LE SPECTRE DES MALADRES PLANE À ORAN

LE TARIFF DEUX CORPS SANS VIE REPÊCHÉS À DRÉAN ET EL KALA
 COUP D'ENVOI DES FESTIVITÉS À FRI OUZELLAGUEN

LA RENCONTRE EST PRÉVUE LE 13 SEPTEMBRE AU SIÈGE DU CCIO
 DES FACTURES SERONT EXIGÉES AUX AGRICULTEURS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES IMPÔTS À LA RADIO CHAÎNE III
 IL RESTE 2.500 MILLIARDS DE DA À RECOUVRER

IMPOTS
 140 MILLIONS D'EUROS DE TRANSFERT ILLICITE

El-Kerma

Vers la distribution de près de 70 logements publics locatifs

La wilaya d'Oran prévoit la distribution, dans les prochains jours, de près de 70 logements publics locatifs dans la commune d'El-Kerma, a-t-on appris, dimanche, de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI). Les services de l'Office ont organisé, dimanche à la bibliothèque Moudjahid Lardjem-Ghalem de la commune d'El-Kerma, un tirage au sort pour déterminer les emplacements des bénéficiaires, à l'exception des personnes aux besoins spécifiques, de cette tranche de logements, sur un total de 120 unités, afin de choisir les

étages et les immeubles d'affectation, a-t-on fait savoir. L'opération s'est déroulée en présence d'un huissier de justice et des cadres de l'OPGI, a-t-on précisé de même source, ajoutant que les logements seront distribués à leurs propriétaires dans les prochains jours. Les travaux concernant ce programme de logements sont terminés, y compris les travaux d'aménagement extérieur, tels que la création d'espaces verts et de terrains de jeux pour enfants.

Il est à noter que ces unités d'habitation sont équipées de toutes les infrastructures nécessaires, en parti-

culier des établissements éducatifs, des services et autres commodités. Il est à rappeler, que durant ce mois de janvier, 64 familles résidant dans des logements précaires ou vétustes situés dans les délégations communales de «Mahieddine», «Oussama», «El-Mokrani» et «El-Makkari» à Oran, ont été relogées dans des logements neufs implantés au pôle urbain de la commune de Oued Tlelat, ainsi qu'au niveau du site des 1.201 logements publics locatifs à la cité «Pépinère» et au pôle urbain de Belgaïd, relevant de la commune de Bir El Djir.

Formation professionnelle (Session de février)

Près de 1.000 places pédagogiques réservées aux bénéficiaires de l'allocation chômage

La Direction de la formation et de l'enseignement professionnels d'Oran a réservé près de 1.000 places pédagogiques aux bénéficiaires de l'allocation chômage, au titre de la session de février, a-t-on appris de cette direction. Les bénéficiaires de cette allocation recevront une formation de courte durée allant de trois à six mois, durant la session de février de la formation professionnelle, qui sera sanctionnée par un premier diplôme destiné à améliorer leur employabilité et à acquérir des compétences à même de leur permettre d'accéder au monde du travail, a-t-on fait savoir de même source. Les stagiaires seront formés dans 15 établissements de formation de la wilaya d'Oran, et ce dans divers domaines tels que la préparation de plats traditionnels, la fabri-

cation de pâtisseries traditionnelles, l'entretien des jardins et des espaces verts, la couture, le recyclage et la gestion des déchets pour les personnes ayant un faible niveau d'éducation (cycle lutte contre l'analphabétisme). Par ailleurs, des spécialités comme la coiffure, le tri et le nettoyage dans la construction seront également proposées pour les personnes ayant un niveau d'éducation moyen, a fait savoir la même source. Il est à noter que le secteur a prévu plus de 8.000 places pédagogiques pour la session de février à destination des nouveaux stagiaires dans divers modes de formation, avec l'inclusion de trois nouvelles spécialités dans le mode d'apprentissage, à savoir l'aquaculture, prévue au Centre de formation professionnelle et d'apprentissage «Chahid Chibani

Mustapha», à Misserghine, la réparation des filets de pêche (rémandage), au niveau des centres de formation professionnelle et d'apprentissage de Aïn El-Turck 1?, «Mers El Hadjadj et «Gdyel», ainsi que l'élevage de poissons en bassins au sein des Centres de formation professionnelle et d'apprentissage «Chahid Chibani Mustapha» à Misserghine et «Chahid Madani Abdelkader» à Hassi-Bounif. L'introduction de ces nouvelles spécialités s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du secteur visant à adapter les spécialités de la formation professionnelle aux besoins du marché du travail, en particulier pour la fourniture de main-d'œuvre qualifiée, et à assurer la cohérence avec les spécificités du développement local de chaque région, a ajouté la source.

Nourredine Benbraham à Oran

La révision de la loi sur les associations intervient dans un contexte particulier

Le président de l'Observatoire national de la société civile Nourredine Benbraham a souligné, lundi à Oran, que la révision en cours de la loi organique relative aux associations intervient dans un "contexte particulier". M. Benbraham, qui présidait une réunion de consultation régionale sur la révision de cette loi, a précisé que la révision de la loi organique sur les associations se déroule actuellement dans un contexte "particulier" fondé sur les résultats de nouveaux enjeux politiques, à savoir l'élection du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en 2019, et sa réélection en 2024, ainsi que l'amendement de la constitution de 2020, qui a consacré un statut constitutionnel pour la société civile. Il a également évoqué les acquis importants réalisés pour le mouvement associatif et la société civile, parmi lesquels la "consécration du principe de démocratie participative", qui accorde un rôle central aux associations. Cette démocratie participative se matérialise par la révision de plusieurs lois organiques, dont le projet de loi sur la commune, qui attribue un rôle majeur à la société civile, garantissant ainsi une participation réelle des associations

au dialogue et à la concertation sur toutes les questions touchant les citoyens au niveau local. Le président de l'Observatoire national de la société civile a appelé les représentants du mouvement associatif à participer à l'enrichissement de l'avant-projet de loi organique sur les associations, soit par la plateforme numérique lancée par l'Observatoire, soit par des rencontres et des échanges directs pour soumettre des idées et des propositions, qui seront intégrées par les experts et juristes dans le rapport qui sera remis ultérieurement aux services de la Pré-

sidence de la République. Les participants à la rencontre, tenue dans la salle de conférences de la mosquée "Abdelhamid Ibn Badis", ont débattu de plusieurs points en lien avec l'avant-projet de la loi organique sur les associations, notamment la création des associations, les financements autonomes pour leurs activités, l'organisation des jumelages et de la coopération entre les associations et les organisations communautaires, ainsi que la procédure d'octroi de la qualité d'utilité publique aux organisations associatives, entre autres sujets.

Quatre individus impliqués arrêtés

Saisie de 2.250 comprimés de psychotropes

Les services de police d'Oran ont arrêté quatre individus impliqués dans le trafic de psychotropes et ont saisi 2.250 comprimés, a-t-on appris, lundi, de ce corps de sécurité. L'opération a été menée suite à des informations reçues par la brigade mobile de la police judiciaire du quartier Si Salah (ex les Planteurs) à Oran, faisant état d'individus qui écoulent des psychotropes dans le milieu des jeunes de la zone urbaine, a indiqué la cellule de communication et des relations publiques de la Direction de la Sûreté de wilaya. Après la surveillance de leurs activités criminelles, quatre suspects ont été identifiés et localisés et, après l'accomplissement de l'ensemble des procédures légales, ils ont été arrêtés. Lors de l'opération, 2.250 comprimés de psychotropes ont été saisis, ainsi qu'une somme d'argent de 82.000 DA provenant des revenus du trafic, ainsi qu'une moto utilisée pour transporter ces substances, a-t-on indiqué.

A l'exception d'une Association de parents d'élèves

Le wali d'Oran:

«Un établissement scolaire est un «haram sacré» interdit aux Associations»

La question de l'accès des Associations aux établissements scolaires a été définitivement tranchée, ce lundi, lors d'une rencontre du wali d'Oran, M. Samir Chibani à la Mosquée Pole «Ibn Badis», avec la société civile et le mouvement associatif. Dans une réponse ferme et explicite, à une question posée par des présidents et présidentes d'Associations locales, à propos d'une certaine difficulté d'accès dans un établissement scolaire et de correspondances faites au responsable du secteur, restées, selon eux, sans suite, le premier responsable de la wilaya a insisté pour dire qu'«à l'exception des Associations de parents d'élèves, l'école et les établissements scolaires d'une manière générale qui sont un «haram sacré», sont quasiment et formellement «interdits» à toute organisation étrangère à l'établissement scolaire et aux Associations. Le ministère de l'Education serait en principe chargé d'agréeer les Associations qui ont droit de pénétrer dans les établissements. Or, aujourd'hui, il semble que les textes et les conditions d'attribution de ces autorisations seraient cependant mal interprétés par certaines Associations. Il s'ensuit alors qu'un directeur de l'éducation a, par conséquent, le droit de refuser qu'une Association entre dans un des établissements sous sa gérance. C'est comme un maire qui refuse l'accès ou l'utilisation d'une salle municipale à un parti politique ou à une Association à caractère politique. Pour autant, un maire peut-il refuser de prêter une salle pour une activité associative, en raison de la nature ou du statut de celle-ci? Un directeur de l'éducation est le seul en principe qui a vocation d'interdire l'accès, dans un établissement, à une Association ou de confier une salle ou un local d'un établissement, pour une activité ou un événement d'ordre associatif. Le wali Samir Chibani a levé le voile sur une certaine «pratique» devenue courante et qui pousse une Association à demander ou à écrire à qui de droit, pour pouvoir pénétrer dans une école, un CEM ou un lycée. Le wali dira que les textes sont mal interprétés par les Associations. «En aucune manière et quel que soit le motif, une Association, si elle n'a pas le caractère dévolu, est interdite dans un établissement éducatif», a-t-il mis en garde plusieurs fois. A présent et sous réserve de dispositions, il semble d'une manière exhaustive et précise d'ailleurs que les Associations sont, par la force de la loi et des dispositions réglementaires en vigueur, «interdites» dans les établissements scolaires et ce, au même titre que les organisations et les syndicats, à l'exception des Associations de parents d'élèves qui, du point de vue de leur statut, ont la vocation principale de défendre les intérêts moraux des parents d'élèves et d'assister par exemple aux Conseils de classe en coordination avec la Direction de l'établissement scolaire. Le wali, Samir Chibani, qui a répondu aux Associations ayant soulevé cette importante question, a expliqué que c'est pour éviter aux élèves d'un établissement scolaire qui est un «haram» (Sacré), d'être perturbés, pour se concentrer uniquement sur les programmes scolaires. Par conséquent, comment une Association peut-elle aider les élèves à devenir des citoyens ou à se prémunir contre les fléaux sociaux? Là aussi, le wali d'Oran a suggéré qu'une Association à caractère autre que celui des parents d'élèves, «peut, à titre exemple, organiser une activité associative de sensibilisation à l'extérieur d'un établissement scolaire». Dans une manière appropriée, une Association peut utiliser ou louer son local pour lequel elle a été agréée. **B.Habib**

Protection civile de Tissemsilt Perfectionnement au sauvetage face aux situations d'urgence



Dans le cadre de la stratégie adoptée par la Direction générale de la Protection civile pour renforcer les compétences pratiques dans divers domaines, et en application du programme financé par le Fonds de solidarité et de garantie des collectivités locales, une formation spéciale pour l'équipe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieux Périlleux (GRIMP) a été lancée, hier, à l'unité principale de la Protection civile de Tissemsilt. Cette formation est organisée sous l'égide du directeur de wilaya, le colonel Bachi Merzak, et ce, en présence de la commission chargée de la formation, composée d'officiers spécialisés dans le domaine. Cette initiative vise à préparer les équipes spécialisées à intervenir efficacement dans des zones difficiles d'accès, renforçant ainsi la capacité de réponse de la Protection civile face aux situations d'urgence. Le caporal, Bettoumi Abdelghani, chargé de la cellule de la communication de la Protection civile de Tissemsilt, fera savoir que «cette formation est pour nous essentielle afin de pouvoir maintenir les acquis, apprendre à connaître et à se connaître», ajoutant que «le travail en équipe ne s'apprend pas, il se vit, donc le seul moyen de l'avoir est de le pratiquer souvent». **ABED MEGHIT**

Saïda

Campagne de nettoyage aux «ponts»

La paisible localité "Gantratt Tallata", située à la sortie de la ville, en allant vers la wilaya de Sidi Bel-Abbès, a fait l'objet, en ce début de semaine, d'une vaste opération de nettoyage. Habitants de cette localité, autorités locales et mouvement associatif étaient au rendez-vous. D'après les échos que nous avons reçus ici et là, cette initiative louable a marqué l'esprit public et un engagement-citoyen pour une ville propre et un meilleur cadre de vie urbain et aussi pour protéger l'environnement. Mais les citoyens Saïdis pensent que le Centre-Ville a besoin, lui aussi, d'être réhabilité car pour eux, passants, riverains et visiteurs qui empruntent quotidiennement les boulevards du Centre-Ville, sont sidérés par l'état des lieux. Les immeubles, jouxtant les deux grands boulevards: Gambetta et l'Indépendance, sont dans un état de délabrement tel qu'il offre un aspect rébarbatif d'une laideur repoussante. **OULD OGBAN**

Formation et enseignements professionnels à Chlef

830 places en mode résidentiel et 1.362 en mode apprentissage

Le secteur de la formation et enseignements professionnels a connu, au niveau du territoire de la wilaya de Chlef, une amélioration significative du point de vue de l'accueil d'un grand nombre de stagiaires, que ce soit au niveau des instituts ou au niveau des centres de formation. Un grand nombre d'instituts et centres ouvriront leurs portes au cours de cette prochaine rentrée de février 2025. Notons que le secteur de la formation professionnelle a été réhabilité, dans sa vocation originelle, pour répondre aux besoins de l'économie nationale et selon les responsables au niveau de la Direction de la formation professionnelle, il est prévu pour cette rentrée, un effectif de stagiaires et apprentis comprenant 830 en mode résidentiel, 1.362 places pédagogiques en mode apprentissage, 65 places pour ceux qui sont passés par le centre et qui ambitionnent d'élever leurs compétences, 100 places pour les stagiaires des cours du soir, 175 places pédagogiques pour des qualifications éventuelles dans une spécialités, 155 places pour les femmes au foyer, 880 places pédagogiques pour les bénéficiaires de l'allocation chômage et enfin 830 places pédagogiques pour les détenus au niveau des centres pénitenciers. **A. BOUKHTACHE**

Lancement de la campagne nationale de recensement du produit national 2025

Les agents sur le terrain à Tissemsilt

Par **ABED MEGHIT**

Après la première phase du recensement économique du produit national qui s'était déroulée le 23 janvier 2023, le coup d'envoi de la deuxième phase de cette opération a été donné, ce lundi, à partir de Sétif, par le ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Tayeb Zitouni. Ce dernier a présidé, ce lundi dernier à Sétif, le lancement officiel de la 2ème phase de l'opération de recensement économique du produit national. Cette opération, placée sous le slogan «Recensement complet pour construire une économie nationale intégrée», intervient dans le cadre d'une vaste démarche dont l'objectif est l'élaboration d'une base de données nationale précise et exhaustive de toutes les activités économiques. A Tissemsilt, le secrétaire général de la wilaya, représentant le wali de Tissemsilt, M. Bouzaid Fethi, a donné le coup d'envoi de la caravane dédiée au recensement économique du produit national qui a été lancée ce lundi dernier. L'événement s'est déroulé en présence du directeur du commerce,



de plusieurs directeurs exécutifs et des partenaires impliqués. Cette initiative vise à répondre aux besoins nationaux et à garantir la sécurité alimentaire grâce à une base de données nationale précise et complète couvrant toutes les activités économiques. Elle revêt un caractère stratégique en permettant de recenser les capacités de production nationales, de soutenir les produits locaux et d'établir une carte nationale des différentes unités de production, en s'appuyant sur la digitalisation. Cela per-

mettra aux autorités publiques de mieux encadrer les importations, d'orienter les investissements et de les répartir efficacement sur l'ensemble du territoire national, en vue de créer des pôles industriels spécialisés. La caravane ciblera 305 établissements de production à travers la wilaya, afin de collecter toutes les informations liées aux aspects de production. Cette opération s'une grande importance qui se poursuivra jusqu'au 16 février prochain, couvrira l'ensemble des 22 communes de la wilaya.

Loi organique relative aux associations

Deux rencontres consultatives à Tiaret et Sidi Bel Abbes pour enrichir l'avant projet

Deux rencontres consultatives ont été organisées, samedi à Tiaret et à Sidi Bel Abbes, dans l'ouest du pays, pour enrichir le projet de la loi organique relative aux associations. A Tiaret, les participants ont salué l'intérêt porté par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à la promotion de l'activité associative, lors de cette rencontre régionale, à laquelle ont pris part des représentants d'associations locales des wilayas d'El Bayadh, Tissemsilt et Tiaret, ainsi que les autorités locales de la wilaya. Ils ont également salué l'initiative de l'Observatoire national de la société civile, qui a ouvert un débat national sur la création d'un cadre juridique renforçant le rôle de la société civile dans la vie publique. M. Abdelkrim Khedri, membre de l'Observatoire national de la société civile, qui a supervisé cette rencontre, a souligné l'importance du mouvement associatif dans le programme du président de la République "étant lié à la liberté d'initiative des

individus et des groupes", et a rappelé que la Constitution de 2020 lui accorde une attention particulière en garantissant le droit à la création d'associations. Il a ajouté que l'élévation du texte relatif aux associations au rang de loi organique témoigne de l'importance accordée à ce mouvement et à son rôle dans le développement de la société, précisant que ce projet législatif permettra aux associations de commencer leurs activités dès l'obtention de leur autorisation de création et d'ouvrir la voie à la recherche de financements autonomes pour la réalisation de leurs projets. De son côté, le wali de Tiaret, M. Saïd Khalil, a indiqué que "cette initiative réalise les principes du dialogue et de la consultation que le président de la République a instaurés, considérant la société civile comme une institution pour promouvoir la démocratie participative et impliquer les citoyens dans la gestion des affaires publiques". Il a souligné que la wilaya de Tiaret abrite environ 1.600 associations, jouant un rôle important dans l'enrichissement de la vie économique, sociale, culturelle, sportive, et bien plus encore. Les représentants des associations qui se sont succédé à la tribune ont formulé plusieurs propositions, notamment la nécessité d'exiger des qualifications académiques pour présider les associations et d'assurer une formation continue des membres occupant des fonctions de gestion, telles que le président, le secrétaire général et le trésorier, afin de garantir leur succès et leur efficacité. Ils ont également souligné l'importance d'ouvrir la voie à la recherche de sources de financement pour les activités associatives. A

Sidi Bel Abbes, les participants ont insisté sur le rôle crucial de la société civile dans l'enrichissement de ce projet préliminaire, la considérant comme un partenaire actif et une garantie essentielle pour promouvoir la citoyenneté responsable et mettre en œuvre le principe de démocratie participative. Dans ce contexte, Mme Farah Naïmi, membre de l'Observatoire national de la société civile de Sidi Bel Abbes, a souligné "l'importance de concrétiser le principe de démocratie participative en élargissant la participation des citoyens au dialogue et à la consultation, ainsi qu'à l'élaboration des politiques publiques", mettant en avant le rôle du travail associatif dans la création de liens sociaux, la solidarité entre les membres de la communauté et l'encouragement à l'initiative, au volontariat et à la participation positive dans la vie publique pour atteindre un développement durable. Le doyen de la faculté de droit de l'Université Djilali Liabes, le professeur Ouis Brahim, a rappelé que "les organisations associatives sont liées à la liberté de pensée et d'initiative des individus et des groupes, un droit que la Constitution garantit par son article 53", précisant que "l'élévation du texte juridique relatif aux associations au rang de loi organique est un signe clair de l'importance accordée à ce mouvement et à son rôle dans le développement de la société civile". De son côté, le bâtonnier des avocats de Sidi Bel Abbes, a indiqué que le projet préliminaire de la loi organique sur les associations s'inscrit dans une nouvelle vision visant à renforcer les mécanismes relatifs à l'activation des associations et à promouvoir leur rôle dans la société.

Projet de ligne ferroviaire minière Est

Rekhroukh s'enquiert de l'avancement du tronçon Annaba-Boucheougouf

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Lakhdar Rekhroukh, s'est enquis, lundi à El-Tarf, de l'avancement du projet de renouvellement, de modernisation et de doublement de la ligne ferroviaire minière "Est", sur le tronçon Nord (Annaba-Boucheougouf) long de 54 km. Après avoir suivi, dans la commune de Chihani, un exposé détaillé sur l'avancement des travaux en cours sur ce tronçon, le ministre, accompagné dans sa visite de travail à El-Tarf de la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Energie, chargée des Mines, Karima Tafeur, et des walis d'El-Tarf, Mohamed Meziane, et de Souk Ahras, Abdelkrim Zinaï, a exprimé sa "pleine satisfaction" quant à l'avancement des travaux qui ont atteint 60% et qui, a-t-il affirmé, sont en conformité avec le programme arrêté. Le projet de renouvellement, de modernisation et de doublement de la ligne ferroviaire minière Est est "suivi avec le plus grand intérêt par les autorités supérieures du pays" et fait l'objet d'un "suivi périodique et personnel du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune", a souli-

gné le ministre dans une déclaration à la presse. Le ministre s'est également félicité de l'efficacité et de la compétence de tous les acteurs du projet, dont l'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (ANESRIF) et les entreprises de réalisation, faisant part de sa fierté devant les compétences nationales et les entreprises publiques qui, a-t-il dit, "maîtrisent désormais la réalisation des grands projets d'infrastructures". Après avoir visité les chantiers de terrassement et de construction du grand pont ferroviaire, M. Rekhroukh a indiqué que la réalisation du tronçon Annaba-Boucheougouf, qui traverse trois wilayas (Annaba, El-Tarf et Guelma), est confiée à 7 entreprises nationales qui disposent d'un délai de 30 mois pour livrer le projet en février 2026.

Selon les explications du représentant de l'Agence nationale d'études et de suivi des investissements ferroviaires (ANESRIF), Abdelhamid Kalaie, "des difficultés ont surgi au niveau du couloir de Chihani (El-Tarf) jusqu'à Boucheougouf (Guelma) en raison du relief accidenté, ce qui a conduit à

prévoir des ouvrages d'art (ponts) et des tunnels pour réaliser la voie qui sera doublée pour renforcer les capacités nationales en matière de transport de minerais dans l'est du pays". Selon la fiche technique du projet qui présente un linéaire total de 422 km, depuis Annaba jusqu'à Bled El Hadba (Tébessa), les travaux seront "totalement achevés en mai 2027" et seront dotés d'un système électrique, de communications et de signalisation, et comprenant des ouvrages d'art dont des ponts, des tunnels et des passages souterrains, ainsi que des ouvrages de transfert des eaux. Rappelant l'importance du projet de phosphate intégré de Bled El Hadba (Tébessa) et l'exportation du minerai vers les marchés internationaux, ainsi que les emplois directs et indirects qui seront créés et sa contribution à la création de nouvelles sources de revenus en dehors des hydrocarbures, M. Rekhroukh a exhorté toutes les parties prenantes à accélérer le rythme des travaux et à mobiliser davantage de ressources matérielles et humaines pour achever les travaux dans les délais impartis.

Taha Derbal à Bordj Bou Arreridj

Le barrage d'Ain Zada connecté à celui de Mahouane avant le Ramadhan

Le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, a indiqué lundi au cours d'une visite de travail à Bordj Bou Arreridj, que le barrage d'Ain Zada sera connecté à celui de Mahouane (Sétif) "avant le mois de Ramadhan, dans le cadre des grands transferts hydrauliques". Cette mesure qu'il a qualifiée "d'exceptionnelle" vise à renforcer l'alimentation en eau potable (AEP) des habitants de la wilaya de Bordj Bou Arreridj, par le transfert d'un volume important d'eau, estimé à 60.000 m³/jour, permettant ainsi aux populations de la wilaya, notamment au chef-lieu, de bénéficier d'un certain "confort" en matière d'AEP durant le mois sacré, a ajouté le ministre dans une déclaration à la presse. Il a également souligné que les projets réalisés dans le cadre du programme d'urgence décidé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour atténuer l'impact du faible niveau des eaux souterraines sur le programme de distribution, ont permis d'améliorer l'AEP dans certaines communes, satisfaisant de la sorte les citoyens qui ont joui des efforts des autorités publiques pour faire face au manque d'eau. M. Derbal a néanmoins indiqué que la solution "définitive et durable" aux perturbations de l'AEP dans la wilaya de Bordj Bou Arreridj "réside dans les projets de dessalement d'eau de mer, conformément à la stratégie prospective du président de la République". Il a ajouté que la stratégie de son secteur ministériel sera dorénavant fondée sur une vision à long terme pour la période 2030-2040 à travers la diversification des ressources (eaux souterraines, dessalement de l'eau de mer et grands trans-



ferts), soulignant que le secteur de l'hydraulique ne sera pas un obstacle au développement mais contribuera, en revanche, à répondre aux besoins des secteurs de l'industrie et de l'agriculture tout en garantissant la sécurité hydrique aux citoyens. Le ministre de l'Hydraulique a également ajouté que l'entrée en service, dans la wilaya, des stations d'épuration des eaux usées permettra d'exploiter de nouveaux périmètres agricoles qui seront consacrés aux produits de la terre stratégiques, tels que les légumes, notamment dans les communes de Ras El Oued et d'Ain Taghrout. Le ministre avait écouté, à l'entame de sa visite un exposé exhaustif sur le secteur de l'hydraulique à Bordj Bou Arreridj, présenté par le wali, Kamel Nouicer, qui a affirmé que le volume des investissements publics dans le secteur, au niveau local, s'élève à 3,385 milliards de dinars, dont 3,235 milliards au ti-

tre du programme d'urgence pour 2024, en plus des nouveaux investissements consentis en 2025 pour un montant de 4,350 milliards de dinars pour la réalisation de quatre opérations, dont le renouvellement des réseaux de distribution dans 15 communes. M. Taha Derbal a supervisé, au cours de sa visite de travail, la mise en service d'une station de pompage à Sidi Idir (commune d'El Main), inauguré un réservoir de 6.000 m³ à Bordj Zemmoura, inspecté un projet de station d'épuration, lancé les travaux d'aménagement d'un périmètre irrigué de 120 hectares, supervisé la mise en service d'une station de traitement et de purification des eaux à l'ozone, dans la commune d'Ain Taghrout, avant de s'enquérir de l'avancement de 3 stations d'épuration à Bordj Bou Arreridj, Tixter et Ras El Oued, et d'un périmètre irrigué de 150 hectares au chef-lieu de wilaya.

Dessalement de l'eau de mer Entrée en phase de débit expérimental de la station Fouka 2 à Tipasa

Le groupe Sonatrach a annoncé, dimanche dans un communiqué, l'entrée de la station de dessalement de l'eau de mer Fouka 2 (Tipasa) en phase de débit expérimental. Cette phase constitue "la première étape de mise en service de la station et de son entrée en phase d'essais techniques en vue d'acheminer les premières quantités d'eau dessalée vers le réseau de distribution", a précisé la même source, rappelant que cette station, une fois sa capacité de production maximale atteinte, contribuera à renforcer les capacités d'approvisionnement en eau potable au profit des habitants des wilayas de Tipasa, Alger et Blida. La capacité de production de cette station, réalisée sous la supervision de la société Algerian Energy Company (AEC), filiale du groupe Sonatrach, s'élève à 300 000 M³/jour, ce qui lui permet de répondre aux besoins de près de 3 millions d'habitants, selon la même source. La station Fouka 2 figure parmi les projets stratégiques approuvés par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, dans le cadre du programme complémentaire de renforcement de la sécurité hydrique en Algérie. Ce programme prévoit la réalisation de cinq (05) stations principales de dessalement de l'eau de mer, chacune d'une capacité de production de 300 000 M³/jour, rappelle la Sonatrach. L'entrée en service progressive de ces stations est prévue avant le mois sacré de Ramadhan, selon la même source.

Commune d'Ain Touila (Khenchela) Une équipe de spécialistes du CNRA expertise le site archéologique d'El Anaguid

Une équipe de spécialistes du Centre national de recherche en archéologie (CNRA) est arrivée dimanche à Khenchela pour effectuer une expertise sur le site archéologique récemment découvert dans la zone d'El Anaguid, dans la commune d'Ain Touila, a indiqué dimanche le directeur de la culture et des arts, Mohamed El Alouani. Suite aux recommandations du ministre de la Culture et des Arts, Zouhir Ballalou, une équipe de spécialistes du CNRA dirigée par le Dr. Wafia Adel, chef du département d'histoire du Centre, accompagnée du chercheur Lyès Arifi et de spécialistes de la direction de wilaya de la culture et des arts, et du musée national Frères-Boulaziz s'est déplacée ce dimanche matin sur ce site récemment mis au jour pour mener une expertise et proposer les mesures à prendre. M. El Alouani a ajouté que cette équipe de spécialistes s'est réunie dans la matinée avec le wali de Khenchela, Salim Harizi, avant de se rendre sur le site en question où ils effectueront une prospection de la zone avant d'élaborer un rapport détaillé qui sera soumis au ministère de la Culture et des Arts afin de prendre les mesures nécessaires pour protéger la zone. Les spécialistes du CNRA profiteront également de leur présence dans la région pour effectuer un relevé des sites archéologiques de Bir Djahili et de Metirchou afin d'enrichir la carte archéologique et de recueillir des informations complètes sur les biens culturels inscrits sur l'inventaire supplémentaire de la wilaya. Pour rappel, à la fin du mois d'octobre de l'année dernière (2024), la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale d'Ain Touila avait été alertée par un entrepreneur signalant la présence de vestiges archéologiques, de sépultures et de pièces de monnaie ancienne découverts lors de travaux en vue de la construction d'une salle de soins à El Anaguid. Cela avait immédiatement conduit à la délimitation du site par la direction de la culture et des arts et à sa protection par les autorités communales qui ont décidé de transférer le projet de la salle de soins vers une autre zone.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE MOSTAGANEM
CONSERVATION DES FORETS DE LA WILAYA DE MOSTAGANEM

NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE : 099527019001134
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N°.../CFM/2025

Dans le cadre du Programme d'investissement public de l'état 2025, la Conservation des Forêts de la Wilaya de Mostaganem lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation Ouverture de pistes forestière sur 28.5 Km fractionné en 03 lots séparés selon le tableau suivant:

ACTION ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

NATURE DE L'ACTION	LOT	COMMUNE	Forêt	VOLUME (KM)	
TRAVAUX DE D'OUVERTURE DE PISTES FORESTIERE	01	SIDI LAKHDER	SEDDAOUA	11 KM	
	TOTAL LOT N° 01			11 KM	
	02	HADJAJ	BOURAHMA	08.5 KM	
	TOTAL LOT N° 02			08.5 KM	
	03	SAFSAF	AGBOUB	07 Km	
		OUED EL KHEIR		02 KM	
		TOTAL LOT N° 03			09 KM
	TOTAL				28.5 KM

-chaque soumissionnaire peut soumissionner pour un ou l'ensemble des lots.

*Le soumissionnaire retenu ne peut être retenu que pour (02) deux lots.

Le lot est attribué au soumissionnaire qualifié techniquement et qui présente l'offre la moins disant Les moyens matériels seront évalués pour chaque lot séparément selon modèle joint au cahier de charge avec les pièces justificatifs

- délai de réalisation toute l'offre qui dépasse 03 mois est exclue.

Conditions de candidature

Cet avis d'appel d'offre s'adresse aux entreprises :

1-Capacité Professionnelle : qualification en travaux public catégorie 02 activité principale ou secondaire.

2-Capacités techniques : attestations de bonne exécution de réalisation au moins un projet. (Ouverture/ aménagement des pistes-travaux routier) concrétisé par des attestations de bonne exécution des administrations publiques pendant les 10 dix dernières années

3-Capacités financiers justifié par les bilans financiers des (03) dernières années(2021-2022-2023.) visés par le service concerné au attestation (C 20) Avoir une somme du chiffre d'affaire supérieur ou égale à 10.000.000,00 DA.

Préparation des offres :

Les offres doivent contenir : le dossier de soumission ,offre technique et offre financière.

Le dossier de soumission, offre technique et offre financières seront introduit dans les enveloppes séparés et fermer et cachetée mentionnée sur chaque une la dénomination de l'entreprise et référence de l'avis de l'appel d'offre et intitulé et la mention «dossier de soumission» , «offre technique» , «offre financière» les enveloppes seront introduites dans une enveloppe fermé et cachetés comporté la mention :

« Ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et évaluation des offres »

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°.....

OUVERTURE DE PISTES FORESTIERE SUR 28.5 KM

Soumission à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres sous trois enveloppes séparées cachetées introduites dans une enveloppe extérieure et anonyme Les trois enveloppes intérieures cachetées contenant : le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière.

Le dossier de candidature :

N°	Pièce	Mode de présentation de la pièce
01	Déclaration de candidature	Remplie, signée cachetée et datée (selon modèle)
02	Déclaration de probité	Remplie, signée cachetée et datée (selon modèle)
03	Statut de l'entreprise	Copie (valide)
04	Qualification	qualification en travaux public catégorie 02 activité principale ou secondaire.
05	Registre de commerce électronique	Copie de registre commerce avec immatriculation des travaux public
06	Extrait de rôle	Originale ou copie (valide) ou avec échéancier.
07	Bilan financier	Présentation des bilans financiers les dernier 03 année (2021-2022-2023) visés par le service concerné à l'attestation (C 20)
08	Déclaration de dépôt légal des comptes	EURL,SARL+Statut de l'entreprise
09	Mise à jour CNAS	Copie visée par le service concerné (valide)
10	Mise à jour CASNOS	Copie visée par le service concerné (valide)
11	Mise à jour CACOBATPH	Copie visée par le service concerné (valide)
12	NIF	Copie du numéro d'identification fiscale (valide)
13	RIB	Copie (valide)
14	Références Professionnelles Attestation de bonne exécution de travaux ouverture et d'aménagement des pistes ou aménagement et d'ouverture des routes	les attestations de bonne exécution délivrée par les administrations publiques qualifiées.
15	Encadrement technique - ingénieur ou master spécialité travaux public ou génien civile. Technicien supérieur spécialité sus cité.	justifiés par une copie individuelle de déclaration de salariés (Attestation d'affiliation) délivrée par la CNAS Sa durée n'excède pas 03 mois à compter de la date de sa délivrance
16	Moyen matériel	1- matériel de l'entreprise doit être Justifié par des copies de cartes grises avec assurance au nom du soumissionnaire valide), pour le matériel non roulant doivent être justifié par des factures d'achats+ un rapport d'expertise ou PV Huissiers daté moins d'année Valide jusque la date d'ouverture des plis 2- matériel de location doit être justifié par un acte notarié et valide jusqu'au l'ouverture des plis + copies des cartes avec assurance
17	P.V de visite du site	Signé daté et cacheté par l'entreprise et par administrations des forêts locaux concernés. Selon le Modèle

L'offre technique contient :

Pièce N°	Mode de présentation de la pièce
01	Declaration à souscrire Remplie, signée cachetée et datée. Selon le Modèle
02	Cahier des Charges Remplie, signée cachetée et datée. Cahier des prescriptions spéciales portant à la dernière page. « la mention manuscrite lu et accepté »
03	Mémoire technique
04	Délai de réalisation remplie en lettres et en chiffre, signée cachetée et datée. Selon le Modèle

L'offre financière contient :

Pièce N°	Mode de présentation de la pièce
01	Lettre de soumission Remplie, signée cachetée et datée. Selon le Modèle
02	Bordereaux des prix unitaires Remplie (En lettre et en chiffre), signée cachetée et datée.
03	Devis quantitatif et estimatif Remplie (En lettre et en chiffre), signée, cachetée et datée

LE RETRAIT DU CAHIER DE CHARGE :

La durée de préparation des offres est de 21 jours à compter à la première publication dans le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) et dans la presse.

Les offres devront être déposées au niveau de la cellule des marchés au niveau de la conservation des forêts de la wilaya de Mostaganem La cité administrative, Salamandre Mostaganem - avant 12 H 00 min heure limite.

L'ouverture des plis techniques et financiers aura lieu au siège de la conservation des forêts de la wilaya de Mostaganem à 13 H 00 min, correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

- les frais de retrait de cahier des charges ces fixé au montant du 1500 da versé à la caisse de la direction des domaines de la wilaya

La durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres augmentées de 03 mois.

LE CONSERVATEUR DES FORETS

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE MASCARA

DAIRA DE GHRISS

COMMUNE DE MAOUSSA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMAL

Un avis D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMAL est lancé par la commune de MAOUSSA Wilaya de Mascara pour RENOVIATION ET EXTENSION DES RESEAU D' AEP

LOT N°01 : RENOVIATION ET EXTENSION DE RESEAU D' AEP AU DOUAR OULED KADA.

LOT N°02 : RENOVIATION ET EXTENSION DE RESEAU D' AEP AU DOUARS KERRACH (ZAOUIA02).

LOT N°03 : RENFORCEMENT ET EXTENSION DU RESEAU D' AEP AU DOUAR ABOUYA

Les entreprises intéressées par le présent avis, peuvent retirer le cahier des charges à compter de la date de parution du présent avis dans la presse nationale, auprès du bureau des marchés de la Commune de MAOUSSA Wilaya de MASCARA avec le paiement de 10.000,00 DA Il convient de préciser que le cahier de charges ne sera remis qu'aux entreprises possédant un Certificat de qualification et classification professionnelles en cours de validité activité principale hydraulique Catégorie 03 et plus.

Les soumissionnaires doivent obligatoirement joindre à leur dossier de soumission, les pièces réglementaires suivantes :

*** Dossier de candidature**

- ♦ - Une déclaration de candidature dument remplie et signée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint)
- ♦ -La déclaration de probité dument remplie et signée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint)
- ♦ -Dépôt des comptes sociaux pour les EURL, SARL, SNC et les sociétés l'année 2024 pour exercice 2023.
- ♦ - Les documents relatifs aux pouvoir habilitant les personnes a engager l'entreprise
- ♦ - Une copie du Certificat de qualification et classification professionnelles en cours de validité Catégorie 03 ou plus activité principale hydraulique .
- ♦ Une copie des bilans fiscaux des trois derniers exercices années dument visés par les services concernés 2021-2022-2023.
- ♦ La liste des moyens humains et d'encadrement a mobiliser pour le projet (quantitativement et qualitativement) appuyée + attestation d'affiliations CNAS pour chaque employeurs de l'état des effectifs déclarés à la CNAS et diplômes
- ♦ La liste des moyens matériels (à mobiliser pour le projet appuyée de toutes pièces de justificatives (cartes grises . pv de control technique assurance de matériel valide . pv huissier justice ou pv d'expert pour matériel roulants et non roulants année 2024 .
- ♦ La liste desRéférences professionnelles appuyées par des attestations de bonne exécution visés et délivrées Uniquement par le maître de l'ouvrage
- ♦ - Une copie de l'extrait de rôle en cour de validité.
- ♦ -Une copie du registre commerce électronique.
- ♦ - Un extrait du casier judiciaire du soumissionnaire en cour de validité.
- ♦ - Numéro d'identification statistique (NIS).
- ♦ - Numéro d'identification fiscale (NIF).
- ♦ - Une copie des attestations du mise à jour CNAS,CASNOS, CACOBATPH en cours de validité
- ♦ Relevé d'identité bancaire (RIB).

L'offre technique contiendra:

- La déclaration à souscrire dument remplie et signée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint)
- Le présent cahier de charges dument signée, paraphé daté et visé par le soumissionnaire et portant à la dernière page la mention manuscrite « lu et accepter »
- Le délai et planning de réalisation des travaux détaillé par poste sur le délai proposé .
- Mémoire technique justificatif dument remplie et signée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint)

*** L'offre financière contiendra:**

- Lettre de soumission dument remplie et signée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint)
- Le bordereau des prix unitaires ci-joint annexé
- Le devis quantitatif et estimatif ci-joint annexé

Les offres doivent être déposées au bureau des marchés de la Commune de MAOUSSA Wilaya de MASCARA sous une seul enveloppe fermée et anonymes portant la mention :

A MONSIEUR Le Président de L'assemblée populaire de Maoussa

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMAL

« à ne pas ouvrir sauf commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

RENOVIATION ET EXTENSION DES RESEAU D' AEP

LOT N°01 : RENOVIATION ET EXTENSION DE RESEAU D' AEP AU DOUAR OULED KADA.

LOT N°02 : RENOVIATION ET EXTENSION DE RESEAU D' AEP AU DOUARS KERRACH (ZAOUIA02).

LOT N°03 : RENFORCEMENT ET EXTENSION DU RESEAU D' AEP AU DOUAR ABOUYA

à l'intérieur de laquelle se trouveront les trois autres plis qui contiendront l'offre technique « Dossier de candidature » ; « Offre technique » ; « Offre financière » , il sera porté sur chacune des enveloppes la dénomination les société, la référence et l'objet de AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMAL Ainsi que la mention soit « Dossier de candidature » soit « Offre technique » soit « Offre financière »

La date limite de dépôt des offres est fixée à quinze (15) jours à partir de la date de parution du présent avis d'appel d'offres dans le BOMOP ou la presse nationale à 13h 00

L'ouverture des plis se fera en séance publique le jour même de la date de dépôt des offres à 13H15, au niveau du siège de la commune de MAOUSSA

- Les soumissionnaires restant engagés par leurs offres pendant une durée égale à la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois .

Le Président de l'APC



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة السكن و العمران و المدينة

MINISTRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

بوسوان الترابية و التسيير العقاري بولاية مستغانم
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE WILAYA DE MOSTAGANEM

NIF : 099 327010248039

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de la loi N° 23/12 du 05/08/2023 et aux dispositions des articles 160 à 162 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public l'OPGI de Mostaganem informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au concours d'architecture restreint N° 121/2024 du 05/11/2024 pour la maîtrise d'œuvre (étude et suivi) des 120/2000 logements publics locatifs à BOUGUIRAT -WILAYA DE MOSTAGANEM paru dans les quotidiens « LE CARREFOUR D'ALGERIE » et « 90 Minute » ;

Après examen et évaluation des offres conformément aux critères du choix retenus dans le cahier des charges et vu les résultats de l'évaluation des offres, les bureaux d'études attributaires provisoirement sont indiqués ci-dessus :

Bureau d'études	NIF	Note globale	Montant Soumission DA/TTC	Délai (études et suivi)
MAMOUNI SOFIANE	198327010231636	85.00	21 163 038.75	21 mois

Les bureaux d'études soumissionnaires sont invités à se rapprocher des services de l'OPGI au plus tard trois (03) jours à compter de la 1ère parution de cet avis pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Les bureaux d'études soumissionnaires peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de l'OPGI de Mostaganem et ce, dans les dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis.

LE DIRECTEUR GENERAL

L'Algérie retrouvera le Burkina Faso et la Guinée Equatoriale CAN-2025: Petkovic pense d'abord au Mondial 2026!

Par Rachid B.

« C'est un tirage assez intéressant mais qui n'est pas facile pour nous. Il n'y a pas de petites équipes dans cette CAN. Toutes les sélections présentes à ce rendez-vous ont mérité leur qualification. Nous allons bien nous préparer et jouer à fond nos matchs. Il est évident que nous sommes les favoris du groupe et nous devons assumer ce rang. Notre premier objectif sera de nous qualifier pour le deuxième tour, après on verra ». C'est par ces mots, pleins de bon sens et de lucidité que le sélectionneur national, Vladimir Petkovic, a commenté le tirage au sort de la Coupe d'Afrique des Nations 2025 qui a placé l'Algérie dans la poule E avec comme adversaires au premier tour, le Burkina Faso, la Guinée Equatoriale et le Soudan. Contrairement, donc, aux autres gros bras du continent, condensés dans le chapeau 1 que l'ancienne idole marocaine, Mustapha Hadji, avait la responsabilité d'en sortir les boules, l'EN a évité bien des pièges cachés dans la deuxième catégorie. Contrairement, par exemple, à la Côte d'Ivoire qui devra se coller au Cameroun dans le groupe F ou encore l'Egypte qui aura comme voisin de palier l'Afrique du Sud dans le groupe B, l'Algérie n'aura aucun ancien vainqueur de l'épreuve à affronter au premier tour de la prochaine CAN qui se déroulera entre le 21 décembre 2025 et le 18 janvier 2026. La formation de Vladimir Petkovic retrouvera, cependant le Burkina Faso comme lors de la dernière CAN en Côte d'Ivoire, la Guinée Equatoriale qu'elle a découverte à ses dépens lors de l'édition camerounaise deux années



auparavant ainsi que le Soudan, a priori le moins redoutable adversaire de cette première phase. Mais même si elle a évité de plus illustres adversaires, l'EN aura à se frotter à un Burkina Faso qu'elle n'a pas réussi à battre lors de leurs trois dernières confrontations à gros enjeux, en éliminatoires de la Coupe du monde 2022 et lors de cette CAN-2024 de funeste mémoire. La défense des Verts a même plié à 05 reprises en seulement 03 confrontations face aux Etalons. La Guinée Equatoriale ne représente pas non plus de bons souvenirs aux Verts depuis le traumatisme de la défaite à Douala au 1er tour de la CAN-2022, quand bien même, l'EN s'est reprise sous l'égide de Petkovic, battant les protégés de Juan Micha en éliminatoires de cette même CAN (2-0), avant de les tenir en respect à Malabo. Maintenant que

l'EN connaît ses adversaires à la prochaine CAN, la primauté devra, néanmoins, aller aux éliminatoires de la Coupe du monde de la FIFA, comme suggéré par Petkovic. « Il est vrai que nous avons une idée sur nos adversaires, notamment la Guinée Equatoriale que nous avons affrontée dernièrement lors des éliminatoires de cette CAN 2025. Toutefois, on doit se concentrer sur nous-mêmes et ne pas trop penser aux sélections que nous allons affronter. Actuellement, je dirai que le plus important, ce n'est pas cette CAN, mais plutôt la qualification au Mondial 2026 que nous devons aller chercher. Il sera plus facile pour nous d'aborder cette CAN, en ayant validé notre qualification en Coupe du Monde », indiquera le patron technique des Verts qui disputent les trois rencontres du 1er tour à Rabat, la capitale du Maroc.

Supercoupe d'Algérie 2024- MCA-CRB

Réunion de coordination entre la FAF et les clubs qui animeront la finale

La Fédération algérienne de football, dans le cadre de la préparation de la finale de la Supercoupe d'Algérie de 2024, prévue le 8 février (18h00) au stade du 5-Juillet, a tenu une réunion de coordination avec les directions des deux clubs qui animeront cette rencontre : le MC Alger (champion sortant) et le CR Belouizdad (détenteur de la Coupe). Egalement présents à cette rencontre, organisée dimanche au siège de la Fédération à Dély Brahim, le secrétaire général de la FAF, Nadir Bouzenad, le secrétaire général de la Ligue de football professionnel, Mourad Boussafeur, ainsi que des représentants de l'Office du Complexe Olympique Mohamed Boudiaf (OCO), de la DGSN et de la Protection Civile. "Les discussions ont porté sur des aspects essentiels de l'événement, tels que la vente des billets et les différentes mesures organisationnelles, qui assureront le bon déroulement de la rencontre" a précisé la FAF dans un bref communiqué, diffusé lundi sur son site officiel. Pour rap-



pel, une réunion entre la LFP et les clubs concernés par cette finale de la Supercoupe d'Algérie s'était tenue mardi dernier, au siège de la Ligue de football professionnel (LFP). Cette réunion a été présidée par Mohamed El Amine Mesloug, chargé de la gestion de la Ligue de football professionnel, accompagné de Mourad Boussafeur, son Secrétaire général.

Etaient également présents des représentants du sponsor exclusif, "Mobilis", ainsi que de l'Etablissement Public de Télévision (EPTV) et de l'Office du Complexe Olympique Mohamed-Boudiaf. La dernière édition de la Supercoupe d'Algérie a été disputée en 2020 et c'est le CR Belouizdad qui l'avait remportée devant l'USMA Alger (2-1).

CRB

Décès de l'ancien gardien Ali Benzerga

L'ancien gardien de but du CR Belouizdad, Ali Benzerga, est décédé lundi à l'âge de 72 ans des suites d'une longue maladie, a annoncé le club dans un communiqué. "La famille du CRB présente ses sincères condoléances à la famille du défunt, et prie Dieu de l'accueillir dans son vaste paradis", a indiqué le Chabab sur son compte officiel. Benzerga, qui a également évolué à la JSM Chéraga, avait porté les couleurs du CRB dans les années 1970. Il avait remplacé dans la cage du club algérois un certain Mohamed Abrouk, considéré comme l'une des légendes du club phare de Laâquiba.

Séminaire Fifa à Alger

62 arbitres VAR algériens présents

Plus de 62 arbitres algériens participent à un séminaire sur la VAR (assistance vidéo à l'arbitrage) qui se déroule à Alger. Organisé par la Direction nationale de l'arbitrage (DNA) en collaboration avec la FIFA, cet événement se tient du 26 au 28 janvier au Centre de regroupement de l'élite sportive de Fouka, dans la wilaya de Tipasa, selon des informations fournies par la Fédération algérienne de football (FAF). Au cours de ce séminaire, les arbitres sélectionnés bénéficieront de cours théoriques et pratiques, encadrés notamment par l'instructeur VAR de la FIFA, Maciej Wierzbowski, venu de Pologne. Ce rassemblement s'inscrit dans le cadre du programme « final assessment – refereeing visit » mis en place par la FIFA. Pour la première journée, qui se tiendra dimanche, plusieurs matchs sont prévus sur le terrain principal du stade Mustapha Tchaker de Blida, en étroite collaboration avec les équipes techniques de l'Etablissement Public de Télévision (EPTV), qui ont mobilisé les ressources nécessaires pour garantir le bon déroulement des activités. La FAF a également annoncé avoir reçu 4 vans entièrement équipés pour la VAR, afin de déployer cette technologie lors des prochains matchs des différentes compétitions en Algérie. En complément de ces vans, une station fixe a également été acquise pour la formation des arbitres et du personnel VAR, dotée de tout le matériel requis, tels que des caméras, des écrans, des logiciels de traitement vidéo et des systèmes de communication. Il est à noter que la VAR sera mise en œuvre non seulement pour les matchs de championnat, mais également à partir des quarts de finale de la Coupe d'Algérie.

Ligue 2 amateur
(Groupe Centre Ouest)

L'ES Ben Aknoun solide leader

L'ES Ben Aknoun a consolidé, ce dimanche, sa première place dans le Groupe Centre Ouest de la Ligue 2 amateur. L'ES Ben Aknoun a battu (1-0) la JS El Biar, dans un match comptant pour la 16e journée du championnat, ayant vu le dauphin, le RC Kouba, s'imposer (1-2) dans l'autre derby algérois contre le NA Hussein Dey. Le but de la victoire pour l'ESBA a été signé Ahmed Zaouche (16e). L'Etoile conserve ainsi ses cinq longueurs d'avance sur le RC Kouba. Le Nasria recule à la septième place du classement général, avec 22 unités au compteur. Les péripéties de cette 16e journée se clôtureront lundi, avec le déroulement du match RC Arbaâ – US Béchar Djedid.

Une souche de grippe aviaire identifiée

Peur d'une pandémie aux Etats-Unis

Faut-il craindre une nouvelle pandémie? Un cas de grippe aviaire de type H5N9 a été confirmé dans un élevage de canards en Californie, une première pour cette souche aux Etats-Unis, selon un rapport de l'organisation mondiale de la santé animale (OMSA). «La présence de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5N9 de la lignée eurasienne goose/Guangdong [...] et de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5N1 [...] a été confirmée dans un élevage commercial de canards dans le comté de Merced, en Californie», indique l'OMSA. «Il s'agit du premier cas confirmé d'IAHP H5N9 chez les volailles aux Etats-Unis», souligne l'organisation, qui assure une veille mondiale sur les maladies animales. Selon le rapport de l'OMSA, ce cas a été confirmé le 13 janvier et son origine n'est pas connue. Les 119.000 volailles de l'élevage ont été euthanasiées. «Le Service d'inspection sanitaire des animaux et des plantes (APHIS) du ministère américain de l'Agriculture, en collaboration avec les responsables de la santé animale et de la faune sauvage des Etats, mène des enquêtes épidémiologiques approfondies et une surveillance renforcée en réponse aux événements liés à l'influenza aviaire hautement pathogène», est-il encore indiqué. L'apparition d'une nouvelle souche aux Etats-Unis



intervient alors que le président Donald Trump, arrivé au pouvoir le 20 janvier, a signé un décret visant à retirer le pays de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un organisme qu'il avait par le passé vivement critiqué pour sa gestion de la pandémie de Covid-19. Ce retrait inquiète d'autant plus qu'il survient au moment où la forte circulation du virus de la grippe aviaire aux Etats-Unis chez les animaux (de souche H5N1) accentue les craintes d'une future pandémie, parmi les humains. Sans coopération et échanges d'informations entre les Etats-Unis et l'OMS, le suivi interna-

tional du virus serait plus difficile. Le pays a recensé début janvier un premier décès humain lié au virus H5N1. Pour l'heure, la flambée de grippe aviaire se limite aux animaux. La soixantaine de cas humains enregistrés aux Etats-Unis, dont celui décédé, a été causée par une exposition directe à un animal et l'OMS précise bien qu'aucune transmission entre humains n'a été enregistrée. Mais les scientifiques redoutent que la grippe aviaire, couplée avec une grippe saisonnière, puisse muter en une forme contagieuse entre humains et déclencher une pandémie.

Inondations

La vigilance rouge pour crues étendue à trois départements



Après l'Ille-et-Vilaine, deux autres départements font l'objet d'une vigilance rouge pour risques de crues ce mardi 28 janvier : le Morbihan et la Loire-Atlantique. Quatre autres départements de l'Ouest sont par ailleurs en vigilance orange : le Calvados, l'Orne, la Mayenne et le Maine-et-Loire. Des centaines d'évacués en Ille-et-Vilaine. Six cents personnes ont été évacuées depuis dimanche en Ille-et-Vilaine, a indiqué la préfecture, en comptant les établissements sanitaires et sociaux. La dépression Herminia s'éloigne, Ivo approche. L'épisode tempétueux Herminia, qui a amené le temps perturbé en France, est centré sur l'Angleterre ce mardi

matin. Une autre dépression, baptisée Ivo, qui doit longer les côtes atlantiques ce mercredi, se situe encore 2 000 km au large des côtes françaises, indique Météo France. L'animation ci-dessous, tirée des prévisions du modèle Arome de Météo France, montre que des rafales particulièrement puissantes sont attendues aujourd'hui sur toute la côte atlantique, avant de se calmer tôt demain matin. En revanche, un gros coup de vent devrait de nouveau toucher l'Ouest à partir de demain en fin de matinée jusqu'en fin de journée.

Un assaillant du Capitole gracié par Trump abattu par un policier

Un homme condamné pour son rôle lors de l'assaut du Capitole le 6 janvier 2021 et gracié la semaine dernière par le nouveau président Donald Trump a été abattu par la police après un refus d'obtempérer, a affirmé lundi la police de l'État de l'Indiana. Un agent du bureau du shérif du comté de Jasper a tiré sur Matthew Huttle, 42 ans, après que ce dernier eut tenté de résister à une arrestation dimanche après-midi, selon un communiqué de la police de cet État du nord des Etats-Unis. «Un face-à-face a opposé le suspect et l'agent, ce dernier a fait usage de son arme et mortellement blessé le suspect», a écrit la police, précisant seulement que la victime était elle-même en possession d'une arme à feu. Condamné à six mois de prison et libéré en juillet selon la chaîne locale Fox59, Matthew Huttle fait partie des quelque 1.500 personnes liées à l'assaut du Capitole et concernées par les mesures de clémence prises par Donald Trump la semaine dernière juste après son investiture. Ces décisions présidentielles avaient soulevé des critiques jusque dans le camp républicain notamment parce qu'elles concernaient des auteurs de violences contre des forces de l'ordre. Selon des médias américains, un autre protagoniste du 6-Janvier concerné par les mesures de clémence de Trump, Daniel Ball, a été arrêté la semaine dernière en Floride en raison d'une inculpation pour détention d'arme à feu datant d'avant l'assaut du Capitole.

Du vomis de 66 millions d'années retrouvé au Danemark

«Une découverte vraiment inhabituelle»



Un morceau de vomis fossilisé vieux de 66 millions d'années a été découvert au Danemark, a annoncé lundi un musée du pays. «Ce type de découverte est considéré comme très important pour la reconstitution des écosystèmes du passé, car il fournit des informations importantes sur quel animal a été mangé par qui», a indiqué le musée du Sjaelland oriental dans un communiqué. La découverte a été réalisée par un amateur local aux falaises de Stevn, un site naturel au sud de Copenhague. Lors d'une promenade, Peter Bennicke a trouvé des fragments inhabituels, qui se sont avérés être du lis de mer, dans un morceau de craie qu'il venait de fendre. Il les a ensuite déposés au musée du Sjaelland oriental où ils ont été examinés. Selon les experts, le vomis est composé d'au moins deux espèces différentes de lis de mer qui ont été mangées par un poisson qui en a régurgité les parties indigestes. «C'est une découverte vraiment inhabituelle», qui éclaire les relations entre prédateurs et proies au Crétacé (période allant de -143 millions à -66 millions d'années), se réjouit le paléontologue Jesper Milàn, cité dans le communiqué. «Les lis de mer ne sont pas un régime alimentaire particulièrement nutritif, car ils sont principalement constitués de plaques calcaires maintenues par quelques parties molles. Mais voici un animal, probablement une sorte de poisson, qui, il y a 66 millions d'années, mangeait des lis de mer», a-t-il expliqué.

www.lecarrefouralgerie.dz



2

06h55 Bonjour ! La Matinale TF1
 09h35 Téléshopping
 10h30 Amour, gloire et beauté
 11h00 Les Feux de l'amour
 11h45 Petits plats en équilibre
 11h50 Les douze coups de midi
 12h55 Petits plats en équilibre
 13h00 JT 13h
 13h45 Petits plats en équilibre
 13h50 Plus belle la vie, encore plus belle
 14h20 9 ans de secrets
 15h50 Un enfant à protéger...
 18h30 Ici tout commence
 19h10 Demain nous appartient
 20h00 Le Journal
 20h45 Loto
 20h50 Météo
 21h00 C'est Canteloup
 21h10 Elsbeth
 22h50 Esprits criminels
 00h30 Le grand concours
 01h40 Euro Millions
 01h45 Le grand concours
 02h55 Programmes de la nuit

11h55 Tout le monde veut prendre sa place
 13h00 Journal
 13h40 Journal Météo Climat
 13h45 La p'tite librairie
 13h50 Ça commence aujourd'hui
 15h00 Ça commence aujourd'hui
 16h15 Affaire conclue
 18h00 Tout le monde a son mot à dire
 18h35 N'oubliez pas les paroles
 19h55 Journal
 20h00 Journal
 20h50 Journal météo climat
 20h54 Image du jour
 20h55 Basique
 21h00 Mot de passe: le duel
 21h10 Made in France
 22h50 Dans les yeux d'Olivie
 00h10 Expression directe
 00h25 Neige
 01h50 Au bout de l'enquête, la fin du crime parfait?
 02h40 Au bout de l'enquête, la fin du crime parfait?



3

07h20 Hippocrate
 08h11 La boîte à questions
 08h15 Cocorico
 09h45 L'épopée joyeuse
 10h35 Nous, les Leroy
 12h15 La boîte à questions
 12h25 En aparté
 13h00 Clique
 13h30 Blue et Compagnie
 15h10 Les Explorateurs: l'aventure fantastique
 16h40 S.O.S. fantômes : La menace de glace
 18h30 Têtatête (s)
 18h45 Tchi Tcha
 19h12 La boîte à questions
 19h15 Clique
 19h50 Canal Champions Club
 20h55 Avant-match
 21h00 Ligue des champions
 22h55 Canal Champions Club, le débride
 00h15 Comme un fils
 01h55 La fiancée du poète
 03h35 Surprise

11h50 Outremer.l'info
 12h00 Régions d'ici
 12h15 ICI 12/13
 13h55 Météo à la carte (la suite)
 14h40 La stagiaire
 16h35 La p'tite librairie
 16h45 Duels en familles
 17h20 Slam
 18h05 Questions pour un champion
 18h50 Journal Météo Climat
 19h00 ICI 19/20 édition toutes régions
 19h15 Journal
 19h50 Tout le sport
 20h00 Le mag Ligue 1
 20h10 Météo régionale
 21h05 Secrets d'Histoire
 22h59 La France en beau
 23h55 Culture dans votre région
 00h35 Le pitch cinéma
 00h39 Libre court
 00h40 Apnées
 00h55 Été 96
 01h10 Les mystérieuses aventures de Claude Conseil



07h30 Incroyables transformations
 08h35 M6 Boutique
 09h45 Ça peut vous arriver
 11h30 Ça peut vous arriver chez vous
 12h40 Météo
 12h45 Le 12.45
 13h40 Un jour, un doc
 14h50 Un jour, un doc
 15h50 Un jour, un doc
 16h50 Un jour, un doc
 17h30 Un jour, un doc
 18h35 La meilleure boulangerie de France
 19h40 Météo
 19h45 Le 19.45
 20h35 Scènes de ménages
 21h10 Le tatoueur d'Auschwitz
 22h05 Le tatoueur d'Auschwitz
 23h10 Le tatoueur d'Auschwitz
 00.15 Chapitre 6
 00h15 Loury Lag, papa aventurier de l'extrême
 01h20 The Island célébrités
 02h20 The Island célébrités
 03h15 Programmes de nuit

09h25 L'île de Rügen : des reflets de craie dans la Baltique
 10h10 Heligoland en mer du Nord
 11h05 Un hiver enchanté
 11h45 En attendant la neige
 13h00 Communautés de santé : le modèle islandais
 13h35 Certains l'aiment chaud
 15h50 Voyage en îles tropicales
 16h35 Les îles sauvages de l'océan Indien
 17h20 Invitation au voyage
 18h55 Voyage en cuisine
 19h30 Le dessous des images
 19h45 Arte journal
 20h05 28 minutes
 20h50 Le dessous des cartes - L'essentiel
 21h00 La fleur du mal
 22h40 Bonjour Sagan
 23h35 Un monstre dans la tête
 00h35 Tracks East
 01h05 Éthiopie, inventer la ville de demain
 02h00 Chats et chiens sauvages
 02h45 Acasa, l'adieu au fleuve



21h10

ELSBETH

Drame. Saison 1. Année : 2024. Durée : 45 minutes. Réalisateur : Robert King. Avec Carrie Preston, Wendell Pierce, Carra Patterson.
 Le soir de son mariage avec la fille d'Ashton Hayes, un conseiller financier riche et estimé, le jeune marié est retrouvé mort au volant d'une voiturette de golf dans une mare du parcours. Elsbeth soupçonne un acte criminel et finit par prouver comment le douteux beau-père s'est débarrassé de son malheureux gendre, qui risquait de compromettre ses louches et lucratives affaires...



2

21h10

MADE IN FRANCE



Comédie. Saison 1. Année : 2024. Durée : 50 minutes. Réalisateur : Mathilde Vallet. Avec Cécile Bois, Thierry Neuvic, Antonia Desplat, Nicolas Martinez, Pierre Hancisse, Andréa Ferréol.
 Encore remuées par leur week-end « forcé » à la campagne avec Olivier, Olympe et Rita sont confrontées à une nouvelle urgence. Un incendie a ravagé le lieu du shooting photo du futur sac Valières crée par Arane. Où est passé le seul prototype du sac déjà sur place ? A-t-il brûlé dans les flammes ? A 24h du shooting, Olympe et Rita doivent tout reprendre à zéro. Affûté d'un redoutable sens de l'adversité Rita est sur tous les fronts... peu habitué à voir le professionnel s'inviter à leur table, Olivier supportera-t-il la nouvelle vie de sa femme?



21h10

LE TATOUEUR D'AUSCHWITZ



Drame. Année : 2024. Saison 1. Durée : 55 minutes. Réalisateur : Tali Shalom-Ezer. Avec Jonah Hauer-King, Harvey Keitel, Shira Haas, Anna Próchniak, Melanie Lynskey, Jonas Nay, Tallulah Haddon, Mili Eshet, Matthias Zera, Avital Lvova, Yali Topol Margalith, Phénix Brossard, Olivia Popica.

Gita est gravement malade et Lale met tout en oeuvre pour la sauver. Il parvient à se procurer des médicaments auprès du Dr Schumann, le médecin SS, mais au prix d'un acte qui le hantera à jamais. Alors que Gita semble tirée d'affaire et que le couple connaît ses premiers ébats, les gardes découvrent des bijoux dans la chambre de Lale...



ORAN

19 | 12

Lever du soleil
Coucher du soleil
Humidité
Vent



08h05
06h27
62%
40 km/h

Alger	☁	18-10
Constantine	☁	18-04
Annaba	☁	21-06
Ouargla	☀	25-07
Mostaganem	☁	18-13
Béchar	☁	23-05

Cisjordanie

Des experts onusiens «horriés» face aux agressions sionistes

Des experts des droits humains de l'ONU se sont dit «horriés» face aux agressions sionistes en Cisjordanie occupée», affirmant qu'elles constituaient une escalade dangereuse contre les Palestiniens. «Nous sommes horriés par l'escalade meurtrière qui dévaste Jénine et le reste de la Cisjordanie occupée. Il semble que la répression (sioniste) n'ait pas de fin en vue», ont écrit les experts dans un communiqué repris lundi par l'agence de presse Wafa. Ils ont ajouté que «les scènes récentes montrant les forces d'occupation «bombardant Jénine, détruisant les infrastructures vitales et les services de base comme les réseaux d'eau et d'électricité, attaquant des centaines de maisons, empêchant les secouristes du Croissant-Rouge palestinien d'atteindre les blessés palestiniens et attaquant de grandes foules de Palestiniens dans le camp de réfugiés de Jénine et les villes avoisinantes, ne font qu'aggraver la situation instable en Cisjordanie occupée». Et de poursuivre : «un nombre inquiétant de civils, en particulier du camp de réfugiés de Jénine, ont déjà été arrêtés, tandis qu'au moins 16 personnes sont tombées en martyrs, dont une fillette touchée par balle à la tête, et au moins 3 000 familles ont été déplacées».

Ghaza

MSF appelle à une augmentation massive et immédiate de l'assistance humanitaire



L'ONG Médecins sans frontières (MSF) a appelé lundi, à une augmentation massive et immédiate de l'assistance humanitaire dans la ville de Rafah, dans le sud de la bande de Ghaza, dévastée par plus de 15 mois d'agression sioniste génocidaire. "Il est nécessaire de fournir des services de santé, une aide humanitaire et de reconstruire la ville pour que la vie puisse revenir à Rafah, mais il reste très dangereux pour les Palestiniens de retourner dans la plupart des régions", a souligné MSF. Et de poursuivre : "Même si nous n'entendons plus le bruit des bombes, leurs dangers persistent". L'ONG a souligné que "les Palestiniens tentent de reconstruire Rafah à partir des décombres, mais la zone est dangereuse en raison des obus non explosés éparpillés dans les restes de bâtiments, qui prendront des années à nettoyer". Elle a expliqué : "Tout est détruit à Rafah, les maisons, les magasins, les rues et les établissements de santé sont transformés en décombres, et les systèmes d'électricité et d'eau ont également été endommagés".

Début du retour de déplacés à Ghaza

Ferme rejet des plans d'expulsion des Palestiniens de leur terre

Des milliers de déplacés palestiniens ont commencé lundi à regagner progressivement leur ville dans le nord de Ghaza, dans le cadre du cessez-le-feu conclu après près de 16 mois d'agression sioniste génocidaire, sur fond de nombreux appels internationaux à rejeter les tentatives d'"expulser" le peuple palestinien de ses terres. Depuis 07H00 (05H00 GMT), une marée humaine de déplacés bloqués depuis des mois dans le sud de la bande de Ghaza est en train de transiter à pied vers chez eux par la route côtière au niveau de Nousseirat, dans le cadre de la trêve entre le mouvement de résistance Hamas et l'entité sioniste, entrée en vigueur le 19 janvier. A Ghaza, dont la quasi-totalité des habitants ont été déplacés, l'agression sioniste sauvage a fait depuis le 7 octobre 2023, plus de 158.000 martyrs et blessés, pour la plupart des enfants et des femmes, ainsi que plus de 14.000 disparus. Dans ce contexte, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) a affirmé récemment qu'aucun endroit (maisons, hôpitaux, écoles...) à Ghaza n'a été épargné par les destructions massives du fait des bombardements sionistes incessants ayant frappé l'enclave palestinienne pendant plus de 15 mois. "A Rafah, après des mois de déplacements répétés dans d'autres parties de Ghaza, les gens retournent vers une destruction massive", avait déploré l'UNRWA dans un message sur les réseaux sociaux. Aussitôt entamé, le retour de déplacés palestiniens dans le nord de Ghaza lundi a été salué par le Hamas comme une "victoire" contre "les plans d'occupation" sionistes de ce territoire et de "déplacement" forcé des Palestiniens, selon un communiqué du mouvement de résistance. Pour le Jihad islamique, ce retour "est une réponse à tous ceux qui rêvent de déplacer" le peuple palestinien, en référence aux tentatives visant à déplacer les habitants de Ghaza vers l'Egypte et la Jordanie. Le retour des déplacés dans le nord de



Ghaza réaffirme l'attachement du peuple palestinien à sa terre et à ses racines. Pour les Palestiniens, toute tentative de déplacement de leur territoire évoque le souvenir de la "Nakba", la "catastrophe" que fût pour les Palestiniens la création de l'entité sioniste en 1948 sur les trois quarts de la Palestine poussant près de 800.000 Palestiniens, aujourd'hui plus de 6 millions avec leurs descendants, à se réfugier dans des pays voisins. Les Palestiniens "feront échouer" toute tentative d'expulsion de leur terre "comme ils ont fait échouer tous les projets de déplacement (...) pendant des décennies", a souligné dimanche Bassem Naïm, membre du bureau politique du Hamas. Pour sa part, la présidence palestinienne a exprimé son ferme rejet et sa condamnation de tout projet visant à déplacer la population de Ghaza, ce qui constitue "une violation des lignes rouges contre lesquelles nous avons mis en garde à plusieurs reprises", selon l'agence de presse Wafa. Et de poursuivre que "le peuple palestinien n'abandonnera pas sa terre et ses lieux saints".

Nous ne permettrons pas que se répètent les catastrophes qui ont frappé notre peuple en 1948 et 1967". Dans ce contexte, les appels rejetant les tentatives de déplacement de la population de Ghaza se succèdent à l'instar de la Jordanie qui accueille environ 2,3 millions de réfugiés palestiniens, et qui a affirmé par la voix de son vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Expatriés Ayman Safadi que "la stabilité des Palestiniens sur leur terre est une constante jordanienne qui n'a pas changé et ne changera pas". En Egypte aussi, le ministère égyptien des Affaires étrangères a réaffirmé "le soutien continu" du Caire aux droits légitimes du peuple palestinien sur sa terre et sa patrie et exprimé "son rejet de toute atteinte à ces droits inaliénables, que ce soit par la colonisation ou l'annexion de terres, ou par l'évacuation de ces terres de leurs propriétaires par le déplacement". Toujours au Caire, le Parlement arabe a rejeté les tentatives de déplacement du peuple palestinien de Ghaza, qualifiant cela de "crime au regard du droit humanitaire international".

Soudan

L'Algérie appelle à un cessez-le-feu immédiat

Le représentant de l'Algérie aux Nations unies, M. Toufik Koudri a appelé lundi à un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel en vue de préparer le terrain à un processus politique véritable et ciblé au Soudan, soulignant qu'une solution durable au conflit dans ce pays passe par la fin des ingérences étrangères. "Nous réitérons notre appel à un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel pour préparer le terrain à un processus politique soudanais véritable et ciblé", a déclaré M. Koudri lors d'une réunion du Conseil de sécurité présidée par l'Algérie. Lors de cette réunion consacrée à la situation au Soudan et au Soudan du Sud, le procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Karim Khan a présenté son briefing semestriel sur les travaux de cette juridiction internationale liés au Darfour, M. Koudri a mis en garde sur le fait que

"la région du Darfour, et plus largement le Soudan, sont actuellement confrontés à une escalade de la violence sans précédent dans plusieurs régions avec un risque accru d'expansion du conflit aux pays voisins". Ainsi, et tout en saluant les mesures récemment prises par le gouvernement soudanais, il a indiqué que "l'accès humanitaire doit être davantage facilité et soutenu (et) la vie des femmes, des hommes, des filles et des enfants soudanais doit être protégée". Par ailleurs, le diplomate a insisté sur le fait que "garantir la justice et l'obligation de rendre des comptes reste essentiel pour assurer une approche globale pour une résolution du conflit au Soudan". A cet égard, il a souligné que "la complémentarité entre la justice transitionnelle, la reddition de comptes et

les efforts de paix au Soudan, et en particulier au Darfour, sont nécessaires". "Tous les efforts doivent être déployés pour revitaliser et renforcer les structures judiciaires nationales dans l'objectif de soutenir une appropriation nationale de ce processus", a-t-il insisté. Ainsi, sur ce point, a-t-il poursuivi, "nous saluons l'adoption par le gouvernement soudanais du plan national de protection des civils au Soudan". M. Koudri a notamment expliqué que "ce plan inclut comme l'un de ses principaux piliers, la primauté de l'Etat de droit et des droits de l'Homme". Le représentant de l'Algérie a, en outre, souligné "qu'il est également important d'explorer tous les cadres disponibles pour définir les voies appropriées pour une justice transitionnelle inclusive et avec un leadership soudanais".